

RÉDACTION

Rue Pépinet, 3.

BUREAU D'ABONNEMENTS

Rue St-François, 30.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements partent
du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	Fr. 20	10 50	5 50
Union postale	» 36	18 50	9 50

Prix du numéro: 40 centimes.

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

ANNONCES

Agence de publicité

HAASENSTEIN & JOGLER

LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel,
Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Maur,
Delémont, Porrentruy,
Sion, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne,
Lugano, Côme
et succursales à l'étranger.

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse...	25 centimes	la ligne
Pour l'étranger...	30 centimes	ou son espace
RECLAMES...	1 franc	(corps 7).

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 12 octobre 1902

La grève générale à Genève.

(De notre correspondant particulier).

Impressions du matin.

Genève, 11 octobre, 11 1/2 h. du matin.

Rien ne transpire encore du comité secret actuellement rassemblé chez Handwerk et qui se compose de deux délégués de chaque syndicat. L'aspect de la ville est morne; il y a moins d'entrain chez les ouvriers et il passe comme un souffle de découragement.

M. Duval, la victime de l'accident d'automobile, est très gravement atteint et le bruit de sa mort a couru vers midi. Renseignements pris il va plutôt mieux ce matin.

Les dépêches que vous envoie l'Agence télégraphique sont montées à un diapason trop haut. Elles ne sont pas positivement inexactes, mais elles présentent les faits sous un faux jour. En somme il n'y a pas eu un seul moment de panique, car même l'affaire de jeudi soir a été localisée à la Jonction et on n'en savait rien en ville jusqu'au matin.

L'affluence de milliers de personnes qui se trouvent en permanence aux abords du dépôt des tramways est composée en très grande majorité de promeneurs et de curieux. Si la violence avait été dans le programme, rien n'eût été plus facile que de démolir le réseau aérien sur des kilomètres. Or, on ne l'a pas même essayé sur un point. La note dominante a été le calme de la part des ouvriers et une curiosité neutre de la part de la population. Celle-ci est divisée, mais sans passion, pour ou contre. Les excités sont une exception. J'ai assisté à la fermeture d'un atelier de bijouterie par les grévistes. Cela s'est fait le plus pacifiquement du monde et, avec le consentement du patron, en présence d'un gendarme faisant fonction de parlementaire!

Genève, 11 octobre (1 h. 55 s.)

A 1 1/2 heure les voies principales étant occupées militairement, la compagnie fait circuler quelques voitures.

Genève, 11 octobre, 3 1/2 h. soir. La réunion chez Handwerk a décidé d'ajourner toute décision sur la reprise du travail à demain à deux heures. Tout est remis en question par le refus de la compagnie de recevoir une délégation des grévistes, alors que M. Forestier avait, dit-on, consenti hier soir à le faire. Un nouvel effort pour la conciliation sera fait d'ici à demain à deux heures; un groupe de citoyens, étrangers au syndicat, a offert sa médiation avec l'approbation du Conseil d'Etat. La moindre concession faite à l'amour-propre du syndicat mettrait à l'heure actuelle fin à la grève.

Les esprits, très calmes ce matin, sont excités par la remise en circulation des trams; ceux-ci courent à vide entre deux haies de soldats.

Genève, 11 octobre, 6 h. 30 soir. — Les trams rentrent à six heures par la Courbouvrenière, afin d'éviter le dangereux boulevard de St-Georges. Leur circulation n'a occasionné aucun incident sérieux. Un bicycliste a été presque écrasé à Rive, sans toutefois qu'il y ait de la faute du wattman. Les journaux reparaissent un à un, toujours plus nombreux et plus étendus.

Genève, 11 octobre, 7 h. 10 soir. — Après que les trams sont rentrés, le lieutenant-colonel Galiffe a l'heureuse idée de faire rentrer le bataillon 103 musique en tête. Le succès est énorme. La foule applaudit et fait cortège aux soldats.

Genève, 11 octobre, 8 h.

Je vous ai télégraphié les décisions de la réunion de 2 h. (qui a eu lieu à 3 heures).

La sortie s'est effectuée avec ordre. Quelques cris de « A la Jonction! » sont restés sans écho. Les grévistes se dispersent dans les rues et regardent passer les trams, pour le moment sans rien dire. L'avis général est que leur remise en circulation, dans les circonstances actuelles, au moment où l'apaisement est dans tous les esprits, est inopportune.

Rencontré M. Bradford sur son automobile, rue du Stand, au coin du boulevard de Plaimpallais. Bien que ce fût le moment de la sortie des grévistes, je n'ai entendu aucun cri.

Il y a pourtant des excités; j'en ai entendu autour de moi. Je ne crois pas pourtant qu'ils puissent prévaloir dans les syndicats. Les typographes, une des plus puissantes corporations, seraient déterminés, m'a-t-on dit, à reprendre le travail lundi.

Du café où je suis je vois passer les

trams. On y monte un peu plus maintenant, et les grévistes continuent à se tenir tranquilles.

Il n'y aura en tout cas rien avant ce soir et je pense que le Conseil d'Etat aura la sagesse de faire rentrer les voitures avant la nuit.

Je persiste à croire que le travail sera repris lundi matin. Les chefs redoutent surtout une reprise par petits paquets et pèseront de tout leur effort pour que la rentrée au chantier soit générale comme l'a été la cessation du travail.

Il pleut. La rue est tranquille.

Les troupes fédérales.

Berne, 11 octobre (4 heures). — Le Conseil fédéral a décidé de lever, au cas où son intervention deviendrait nécessaire, les troupes suivantes:

9^e régiment infanterie (lieut.-col. Eugène Grieb): bat. 25 (major Gafner), bat. 26 (major W. Moser), bat. 27 (major H. Roemer). Ces trois bataillons sont bernois.

Bataillon de carabiniers 3 (major R. von Erlach), Berne.

2^e régiment de cavalerie (major Ed. Boissier): escadron 4 (cap. Roussy), Vaud; escadron 5 (major Perrot), escadron 6 (H. Perret).

Demi-bataillon du génie 3 (major Aeby), Berne; compagnie de sapeurs 1 (cap. Mathys), compagnie de sapeurs 2 (cap. Zeerleder).

Toutes ces troupes seront sous les ordres du colonel-brigadier Will (Nidau), commandant de la IV^e brigade d'infanterie.

Dépêches de l'Agence télégraphique suisse

Genève, 11 octobre, 3 h. 15. — La ville a repris sa tranquillité accoutumée. Tous les magasins fermés hier sont ouverts. Cependant un grand nombre de magasins sont fermés à l'occasion d'une fête israélite.

Ce matin, les deux juges d'instruction ont commencé l'interrogatoire des détenus pour faits de grève. Comme la place manquait, on les avait fait garder à vue dans la cour de la prison par un détachement d'artillerie de position.

Quelques détenus déjà condamnés ont été transférés de la prison préventive à l'Évêché.

Les articles visés par les mandats délivrés contre les membres du comité des grévistes, M. Bertoni et ses compagnons, sont les articles 86 et suivants du Code pénal genevois. Ils sont relatifs aux atteintes à la sécurité intérieure et aux excitations à la guerre civile.

Ce matin également ont eu lieu des réunions plénières des syndicats. Au nombre d'une trentaine, ils ont délibéré dans leurs locaux respectifs. Ils ont décidé pour la plupart de continuer la grève générale. Cependant plusieurs d'entre eux ont montré quelque hésitation. Les typographes, entre autres, ont suspendu la séance pour attendre des nouvelles.

Genève, 11 octobre, 3 h. 30. — Les délégués des syndicats réunis à la salle Handwerk ont décidé de faire une nouvelle tentative auprès de la direction des tramways. Ils lui ont dépêché trois délégués.

Si cette délégation est reçue et si la compagnie consent à entrer en tractations avec les anciens employés, il est possible qu'une solution intervienne promptement.

Genève, 11 octobre, 3 h. 35. — La réunion des délégués a pris fin à midi et demi. A ce moment arrivent les trois grévistes envoyés à la Jonction. Ils racontent qu'on ne leur a pas fait bon accueil. On leur a dit simplement:

— Nous n'avons rien à vous répondre.

A l'ouïe de ces paroles, les délégués des syndicats ont décidé en principe la continuation de la grève générale.

MM. Calame, secrétaire général, Sigg, secrétaire ouvrier romand et Scheler, secrétaire de la Chambre de travail de Genève, assistaient à la séance.

Genève, 11 octobre, 3 h. 3/4. — Suivant les renseignements qui parviennent des syndicats, la grève n'est plus qu'une question de principe. Beaucoup de syndicats commencent à se lasser. Aussi peut-on prévoir pour dimanche soir ou lundi matin la fin de la grève.

A une heure, la C. G. T. E. a mis en marche dix-neuf voitures sur la ligne Carouge-Annemasse. La sortie des voitures s'est effectuée sans incident. Les voies principales sont occupées militairement.

On annonce que c'est à la suite de réclamations formelles du département de la Haute-Savoie que les services ont été repris.

Le Conseil d'Etat vient de télégraphier au Conseil fédéral lui disant que

tout est calme à Genève pour le moment.

Les grévistes des tramways ont envoyé une nouvelle délégation au Conseil d'Etat.

Genève, 11 octobre, 4 heures. — Cette après-midi, à partir de 2 1/2 heures, une nouvelle et très nombreuse assemblée des grévistes de la grève générale a eu lieu dans les jardins Handwerk.

M. Gonvers, président du syndicat des employés des tramways, a expliqué ce qui s'était passé. La direction avait promis hier de recevoir ce matin les délégués et de les entendre. Or, lorsqu'ils se sont présentés ce matin, ils n'ont pas été reçus.

Sur ces entrefaites, un groupe d'une quinzaine de citoyens appartenant à toutes les opinions politiques s'est formé spontanément et s'est rendu à la direction pour faire, au nom des ouvriers en grève, une dernière démarche.

La réponse de ces délégués n'est pas encore parvenue. M. Gonvers recommande de la patience à tous les grévistes. Il annonce que, sitôt connue, la réponse sera affichée.

Il a été décidé que les syndicats se réuniront de nouveau demain matin, dimanche.

Dimanche, à deux heures, aura lieu une nouvelle assemblée générale de tous les grévistes.

D'autres orateurs ont encore pris la parole. Quelques-uns ont été assez violents.

M. Calame, secrétaire de la Fédération ouvrière, a cependant engagé les grévistes à rester tranquilles.

On annonce que les ouvriers coiffeurs, les tailleurs et les typographes ont décidé la reprise du travail.

On annonce encore que des amis politiques de M. Thiébaud lui ont écrit pour lui suggérer l'idée de donner sa démission de conseiller d'Etat.

Le département militaire a chargé le capitaine Maunoir, greffier du tribunal de la 1^{re} division, de fonctionner comme juge informateur dans les affaires qui pourraient se présenter.

Genève, 11 octobre, 9 h. 45. — Le commissaire de police et le juge d'instruction ont interrogé une centaine d'individus arrêtés hier et ce matin. Un quart d'entre eux ont été relâchés. Les autres ont été expulsés ou écroués.

Dans le courant de l'après-midi, un groupe de citoyens a fait une nouvelle démarche auprès de la direction des tramways à la Jonction. Il leur a été répondu par une fin de non-recevoir.

Le Conseil d'Etat, informé, estime qu'il ne lui est plus possible d'intervenir.

Pendant qu'il siégeait, le Conseil d'Etat a reçu du Conseil fédéral un très long télégramme annonçant la décision prise et les votes émis par le Conseil national et par le Conseil des Etats.

Le Conseil d'Etat a répondu par un télégramme accusant réception de la dépêche du Conseil fédéral et exprimant sa profonde reconnaissance des décisions prises aussi bien par le pouvoir exécutif fédéral que par les deux Chambres fédérales.

Le Conseil d'Etat ajoute qu'au moment où il télégraphiait (7 h. soir), tout paraissait être tranquille.

Les dix-neuf voitures qui ont circulé de 4 h. à 6 h. entre Carouge et Annemasse sont rentrées au dépôt sans incident notable. Elles avaient été protégées par la troupe jusqu'à la frontière.

Les typographes ont repris ce soir le travail dans les imprimeries des journaux quotidiens. Ils le reprendront dans toutes les imprimeries lundi matin.

A 7 heures du soir, les musiques des bataillons ont parcouru la ville. Sur plusieurs points la foule les a applaudis.

Les désordres de Genève.

L'ordre public est profondément troublé à Genève.

Dans la Suisse entière, les événements de ces jours derniers ont causé un grand mécontentement.

Hors de Genève, on ne comprend pas qu'un différend entre deux ou trois cents employés d'une compagnie de tramways et un conseil d'administration puisse dégénérer au point de nécessiter la mobilisation de toutes les troupes d'un canton et de provoquer peut-être l'intervention des troupes fédérales.

Il est temps que cela cesse.

Nous parlons ici en amis de Genève. Nous demandons aux ouvriers genevois de garder leur calme et leur présence d'esprit, non seulement dans la rue, mais aussi dans leurs délibérations.

Résister aux décisions du Conseil d'Etat, résister aux troupes chargées du main-

tien de la tranquillité publique, injurier des soldats qui ne font que leur devoir, ne peut que nuire à la cause ouvrière. Pousser le sentiment très honorable et très respectable de la solidarité jusqu'à la résistance à la loi et à des menaces contre l'ordre public, c'est dépasser les limites que le droit impose à tous les citoyens d'une république.

La grève générale, quand elle se manifeste par des provocations et des menaces, est intolérable.

Les ouvriers genevois doivent le comprendre. La violence ne les mènera à rien. Qu'ils sachent donc résister aux excitations des intrigants et écouter la voix de la raison, la voix de leur conscience et de leur patriotisme. Elle leur dictera le retour au travail. Il n'y a pas de justice possible dans le tumulte de la rue. Quand le calme sera rétabli et que l'ordre régnera de nouveau, ils obtiendront satisfaction pour ce qui, dans leurs revendications, sera reconnu équitable.

Nous demandons au conseil d'administration des tramways de Genève de ne pas se laisser dominer par un amour-propre qui pourrait être déplacé dans les circonstances actuelles. Sans doute, il a fait déjà de très larges concessions et céder plus encore peut lui paraître de la faiblesse. Mais même dans l'industrie, même dans la direction d'une entreprise qui exige de l'autorité et de la discipline, la générosité et la bonté sont aussi des vertus. Et, en dernière analyse, c'est à lui qui, dans ce conflit d'intérêts, représente l'intelligence supérieure et la force à aller jusqu'à l'extrême limite de la bienveillance.

Et si une entente directe est impossible dans le conflit des passions, qu'on recoure à un arbitrage; que la compagnie, d'un côté, les ouvriers, de l'autre, conviennent de la constitution d'un tribunal arbitral jugeant souverainement et en dernier ressort et le conflit sera réglé par les voies normales. Il semble que ce soit là une solution possible et facile.

La cessation de la grève de Genève est une nécessité pour tous. Il faut qu'elle soit reconnue de tous. Des uns, par un retour aux voies pacifiques et légales, par un retour au travail; des autres, par une magnanimité qui, sur l'heure, pourra être jugée faiblesse, mais qui, demain, sera réputée force et portera de bons fruits dans l'avenir.

Nous demandons cela au nom de tous les amis inquiets que Genève compte en dehors de ses frontières. Nous le demandons au nom de la Suisse. Il ne sera pas dit que dans un vieux pays de liberté et de démocratie, il faille recourir aux armes pour résoudre une question de louage de services.

Trêve aux récriminations, aux injures et à la violence. Place au bon sens, au travail, à l'ordre, à la justice!

LES ELECTIONS FEDERALES

Zurich, 11 octobre. — Suivant la *Zürcher Post*, le comité démocratique du district de Zurich aurait décidé de maintenir son adhésion au compromis proposé par le parti bourgeois et qui tend à répartir les neuf sièges du Conseil national entre quatre libéraux, trois démocrates et deux socialistes.

Les deux représentants actuels du parti démocratique seraient portés de nouveau, et le colonel Affolter serait candidat au troisième siège.

LA GREVE DE BERNE

Berne, 11 octobre. — Après avoir discuté plus de trois heures, l'assemblée des maçons et manoeuvres de la ville de Berne et des environs a décidé par 375 voix contre 71 d'accepter la proposition d'entremise de M. Steiger, président de la ville de Berne.

Le travail reprendra lundi.

Berne, 11 octobre. — La moitié des hommes de la gendarmerie cantonale qui avaient été appelés à Berne ont été licenciés samedi après-midi.

L'inspecteur de la police cantonale et le préfet de Berne leur ont adressé des remerciements pour les services qu'ils ont rendu pendant la grève.

AU TRANSVAAL

Prétoria, 11 octobre. — Une ordonnance invite les étrangers à présenter leurs revendications pour les pertes qu'ils ont subies du fait de la guerre.

Les étrangers qui ont prêté leur concours à l'ancien gouvernement sont exclus de cette mesure.

LES GREVES

Madrid, 11 octobre. — Une dépêche de La Linea annonce que de nombreux groupes de grévistes se sont rendus au cimetière pour s'emparer des cadavres des victimes de la collision de

jeudi. La cavalerie a dispersé les manifestants.

St-Etienne, 11 octobre. — Quelques bagarres, rien de grave.

AU VENEZUELA

Berlin, 11 octobre. — L'agence Wolff apprend de Caracas, le 10, que l'administrateur de la Société des plantations vénézuéliennes, M. Adam Russell, a été trouvé assassiné sur le chemin du plantage de Caracas.

Le gouvernement a ouvert une enquête. On prétend que le crime a été commis par des révolutionnaires.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Royaume-Uni.

M. Balfour a adressé aux membres de la Chambre des communes qui sont partisans du gouvernement une circulaire les informant que la rentrée du Parlement aurait lieu jeudi prochain, 16 octobre. Il les informe en outre que la discussion s'ouvrira immédiatement sur des sujets de la plus haute importance et souhaite que tout son monde soit là pour soutenir le ministère.

— Mercredi a commencé à Oxford la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de la fameuse bibliothèque bodléienne.

— On annonce la mort de M. John Kensit, l'agitateur anti-ritualiste bien connu. Au sortir d'un meeting tenu le 25 septembre à Birkenhead, il s'était produit une bousculade au cours de laquelle il avait été assez sérieusement blessé. Transporté à l'hôpital royal de Liverpool, l'énergique petit libéral n'en est pas ressorti vivant; une pneumonie s'est déclarée et il y a succombé mercredi matin. Avec lui disparaît l'une des physionomies les plus originales de l'Angleterre contemporaine. Il a fait au ritualisme une guerre acharnée. Mais s'il manquait souvent de mesure, il était d'une sincérité absolue et, de plus, tout en combattant à outrance les idées de ses adversaires, il conservait à ceux-ci son estime personnelle.

Grèce.

M. Sotiriadis, surintendant des antiquités, a découvert, dans le voisinage de Chéronée, l'endroit où, selon Ptolémée, les Macédoniens ont enseveli leurs morts après leur victoire. Un certain nombre de squelettes ont été déterrés dans un état de conservation assez bon. Près d'un de ces squelettes, on a retrouvé un large fer de lance tel que ceux qui étaient en usage dans l'armée macédonienne.

CANTON DE VAUD

Conseil d'Etat. — Dans sa séance du 6 octobre, le Conseil d'Etat a nommé M. Arthur Mermod, docteur-médecin à Yverdon, en qualité de chef du service d'otolaryngologie à l'Hôpital cantonal.

Touring-Club suisse. — La Compagnie générale de navigation accorde aux membres du Touring-Club suisse, sur présentation de leurs cartes de l'année, les réductions suivantes sur les billets du Tour du lac: première classe, 6 fr. au lieu de 14 fr. 25, et deuxième classe, 3 fr. au lieu de 4 fr. 50.

L'attentat de Montagny.

Lutry, 11 octobre.

Jeudi, vers sept heures et demie du soir, Charles Dizerens, petit domestique de quinze ans, placé par la commune chez M. Bovard, du Daley, et le jeune Bron, du Daley d'en bas, revenaient ensemble de la laiterie d'Aran, où ils avaient touché le prix du lait du mois de septembre. Au lieu de suivre le sentier qui d'Aran monte directement au Daley, Dizerens voulut accompagner Bron, qui rentrait au Daley par Montagny. Près du château de Montagny, Dizerens dit à Bron:

— Viens-là, près de la Bollietz; je te montrerai un nid d'écureuils.

Bron, sans défiance, suivit son camarade. Près de là, la route fait un coude et un mur de vigne la borde. Dizerens subitement se jette sur le petit Bron, essaie de l'étrangler. Bron, bien que plus jeune, est vigoureux et il se défend avec énergie.

Dizerens sort alors son couteau et en frappe Bron de trois coups au côté et de trois autres coups à la tête. Le pauvre enfant tombe. L'autre s'acharne sur lui. Puis, le voyant à peu près inanimé, il lui dérobe un billet de fr. 50, et rentre au Daley. Ses maîtres remarquant des taches de sang sur sa blouse, ils le questionnent. Dizerens répond:

— J'ai saigné du nez.

Un moment après il prenait la fuite. Bientôt se répandait le bruit que le petit Bron avait été trouvé assassiné près de la Bollietz.

Bron fut porté au Daley. En route, bien qu'il souffrit horriblement et qu'il fût près de s'évanouir, il faisait encore cette recommandation:

— Ne dites rien à ma mère que j'aime tant. Elle est peu robuste. Il ne faut pas lui causer d'émotion. Cela pourrait lui faire du mal.

Le docteur H. Vuilliet, appelé immédiatement pour soigner la petite victime, ne peut encore se prononcer sur l'issue de l'attentat. Les blessures de la nuque ne présentent pas de gravité, mais par contre un coup porté à l'aisselle a perforé le poumon droit. Cette blessure met en danger les jours du jeune Bron.

Dans la soirée, cet attentat a naturellement causé la plus vive émotion. Chacun s'accorde à voir aujourd'hui aussi, dans le jeune Dizerens, l'auteur de l'incendie qui a détruit récemment la maison de son maître

et du commencement d'incendie qui s'est déclaré à la Bollietz.

Le jeune Lude avait été accusé de ces incendies et enfoncé à Cully. Il protestait énergiquement de son innocence.

Dizerens a été arrêté à Savigny chez des parents, par M. Dizerens, agent de la police de sûreté.

D'après certains renseignements que donne la *Revue* le jeune coupable Dizerens se serait toujours montré travailleur consciencieux et de bonne conduite. Son maître n'aurait jamais eu à se plaindre de lui et rien n'aurait pu faire deviner les mauvais instincts qui s'agitaient en lui. On explique encore le crime de Dizerens par un déséquilibre moral, héritage d'ascendants alcoolisés.

Le père de Dizerens est mort il y a quelques années. Sa mère vit encore.

Lutry, 11 octobre.

Après avoir essayé de nier, Charles Dizerens a tout avoué.

Il a dit avoir pris les 50 fr. pour s'acheter une valise. Il a ajouté qu'il guettait Bron depuis longtemps à chaque paiement fait à la laiterie.

La petite victime était encore, ce soir à 6 heures, entre la vie et la mort.

La vendange de 1902.

La levée des bans.

Constantine, Corsevaux, Lacy, Mur, Les Planches, Veytaux, 14 octobre.

Aigle, Begnins, Belleville, Châtellard, Chardonne, Corcelles-sur Concise, Montmagny, Mur, 13 octobre.

Concise, Montmagny, Villars-le Grand, 16 octobre.

Les ventes aux enchères.

Saint-Maurice: Vignes de l'Arzillier, 12 octobre, 4 heures.

Commugny: Poursuites, 13 octobre, 7 heures.

La Rippe: Particuliers, 13 octobre, 7 heures.

Mur (Vully): Communale, 13 octobre, 8 heures.

Riez: Communale, 13 octobre, 3 heures.

Villeneuve: Pupilles, curatelles, particuliers, 13 octobre, 6 heures.

Bonvillars: Mlle Freuler, 15 octobre, 2 heures.

Vichy: Poursuites, 15 octobre, 4 heures.

Chamblon: Crédit foncier, particuliers, 15 octobre, 1 heure.

Les prix.

Rolle. — Calme plat. Peu de marchés. Quelques récoltes vendues à 30 centimes, à Bursinel et Mont La cave La Tour, à Crasrier, s'est vendue 23 centimes; récolte abondante, moyenne de 10 à 12 litres par perche,

CONFÉDÉRATION SUISSE

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

CONSEIL NATIONAL

Suite de la séance du 10 octobre.

Alimentation de l'armée.

M. WAGNER (Saint-Gall), rapporte sur les postulats qui réclament l'emploi de produits agricoles indigènes pour l'alimentation des troupes.

M. LOCHER rapporte en français.

Fondée sur les études, expertises et essais du département militaire, la commission fait les propositions suivantes :

a) Il y a lieu, jusqu'à nouvel ordre et sans recourir trop largement aux crédits militaires, de tenir compte des intérêts de l'agriculture suisse pour les fournitures de l'armée, en prenant notamment les mesures ci-après :

a) Achat annuel des blés indigènes destinés à faire le pain nécessaire aux écoles et cours militaires.

Dans l'intérêt des producteurs et des vendeurs, il faudra simplifier le mode de procéder suivi jusqu'ici, consulter des personnes connaissant les céréales et mettre en soumission la mouture ;

b) Se procurer dans le pays le foin et la paille dont on a besoin, pour peu qu'on en trouve de la qualité voulue à des prix acceptables ;

c) Se procurer dans le pays le vin dont on a besoin, pour peu qu'on en trouve de la qualité voulue à des prix acceptables ;

d) Stipuler, lors de la commande de conserves de viandes, qu'il ne sera fourni que de la viande provenant d'animaux de boucherie indigènes ;

e) Stipuler que pour les fournitures de viande à faire aux écoles et cours militaires et aux cours préparatoires de rassemblements de troupes, il faudra, dans la règle, fournir de la viande d'animaux de boucherie indigènes, en employant le plus possible de bonne viande, de vache, des exceptions à cette règle ne devant être tolérées que pour des motifs déterminés ;

f) Stipuler que le bétail de boucherie à fournir aux boucheries de campagne, lors des rassemblements de troupes, sera du bétail indigène.

Le bétail indigène, trop humide, doit être exclu des approvisionnements de guerre, mais il peut servir à l'alimentation courante.

Le bétail indigène, présente une pénurie de bœufs et une surabondance de vaches. Toutefois la vache indigène bien engraisée et âgée, de moins de huit ans fournit de bonne viande.

En ce qui concerne les vins, la « chopine fédérale » est supprimée. Il ne s'agit ici que des fortresses. A St-Maurice on ne boit que des vins vaudois et valaisans, mais, au Gothard, la troupe préfère des vins rouges italiens plus corsés. Il est difficile de lui imposer autre chose, car elle paie son vin.

M. BOSY appuie les propositions de la commission et recommande à l'administration l'étude des séchoirs de blé, qui donnent en Allemagne certains résultats.

M. BÜHLMANN propose de modifier la rédaction de la commission en prenant acte des déclarations du Conseil fédéral, lesquelles sont à peu près identiques aux propositions de la commission.

M. MÜLLER, conseiller fédéral : La question des séchoirs de blé, soulevée par M. Bosy, devra être étudiée par le département de l'agriculture et non par le département militaire.

Il faudrait maintenant déclarer que les postulats sont liquidés dans le sens du rapport du Conseil fédéral, qui ne diffère que sur des points secondaires des propositions de la commission. Celles-ci voudraient que tout le pain des écoles et cours de répétition soit fourni par la production indigène. Une tentative de ce genre aurait pour résultat la hausse des prix. Le Conseil fédéral n'oublie pas que tous les citoyens ont droit au même traitement. Il n'entend pas privilégier les producteurs de blé.

Les achats de blé se font par des experts qui ont la confiance du commissariat, et il ne peut être question de faire mouler le blé à grande distance des magasins de Schwyz et d' Ostermundigen, à cause du prix des transports.

Le Conseil fédéral entend favoriser l'agriculture indigène, mais dans les mesures raisonnables. La faveur faite cette année à la farine indigène représente pour la Confédération un sacrifice de 6 fr. par 100 kg.

Au Gothard, l'administration achète des vins qu'elle offre à la troupe au prix de revient ; elle a aussi acheté des vins indigènes, assez chers même. La troupe consomme ce qui lui convient.

M. WAGNER répond à M. Müller. Les propositions de la commission sont adoptées avec l'amendement de M. Bülmann, qui constate l'accord du Conseil fédéral.

Palais fédéral.

M. MOOSER (Berne) rapporte sur le crédit de 200,000 fr. pour l'aménagement des anciennes salles des Chambres fédérales. Ce crédit est voté.

Arsenal d'Andematt.

Après avoir entendu les rapporteurs, MM. SCHÖNENBERG et MOSMANN, le Conseil vote un crédit de 184,000 fr. pour la construction d'un arsenal à Andematt.

M. GSWIN, membre de la commission, demande au Département militaire s'il a l'intention de faire construire une seconde caserne et un second arsenal à Andematt.

M. MÜLLER, conseiller fédéral, répond qu'il n'est pas question de construire une seconde caserne, mais qu'un emplacement est réservé pour un nouvel arsenal et de nouveaux magasins, s'ils devenaient nécessaires.

Concession.

M. AMSTER rapporte sur la demande d'une concession pour le prolongement jusqu'à Appenzel au tramway St-Gall-Glaris. Cette concession est octroyée.

La séance est levée à 11 h. 40.

CONSEIL DES ÉTATS

Tarif douanier.

On liquide les dernières divergences. 451. Tissus gazeux pour broderie. Le Conseil national a maintenu 40 fr. (Conseil des États 30 fr.).

M. LEHMANN (Thurgovie) constate que le Conseil national n'a pas voulu tenir compte des avances du Conseil des États. Il a répondu tout compromis. La commission du Conseil des États ne veut pas insister. Le Conseil adhère aux 10 fr.

Adhésion aussi au droit de 4 francs sur les cuivres.

Aux nouvelles positions 563 a et 563 b (étouffes minérales) on adhère également au Conseil national.

Idem pour les instruments et appareils.

On adhère de même au droit de 10 francs sur la censure.

La commission propose de faire numéroté à nouveau les rubriques du tarif. — Adopté.

Loi sur la durée du travail.

On adopte le nouveau texte français proposé par la commission à l'art. 5, conformément aux observations de M. Richard.

Art. 6. La commission, rapporteur M. von ANX, propose le texte suivant :

Les fonctionnaires, employés et ouvriers ont, durant l'année, cinquante-deux jours libres, convenablement répartis, dont dix-sept coïncideront en tout cas avec un dimanche.

La suspension de travail est de vingt-quatre heures au moins ; elle sera prolongée de huit heures si elle n'a pas été précédée, sans intervalle ou à peu d'intervalle, du repos ininterrompu exigé à l'art. 3. Elle doit être fixée de façon à permettre à l'employé d'en jouir à son domicile.

Le personnel des chemins de fer principaux a droit, en outre, après la dixième année de service ou la trente-troisième année d'âge révolue, à un congé ininterrompu de huit jours. Ce congé sera prolongé d'un jour par quatre ans de service en plus.

A tous les autres fonctionnaires, employés et ouvriers des entreprises de transport et de communications, il sera accordé un congé ininterrompu de huit jours au moins, à valoir sur les cinquante-deux jours de repos par an.

Aucune retenue ne peut être faite sur les salaires ou sur les traitements à raison des congés garantis par la présente loi.

M. von ANX ajoute que la commission repousse la proposition de M. Leumann concernant le personnel des postes et télégraphes.

Quant à la pétition du personnel des chemins de fer secondaires, M. von ANX explique qu'on ne peut en tenir compte dans cette loi, mais il la recommande à la bienveillance du Conseil fédéral chargé des règlements d'exécution.

M. COMTESSE, au vu de la proposition Leumann, exprime encore une fois le regret qu'on ait compris dans cette loi le personnel des postes et télégraphes. Il en résulte que c'était consacrer envers eux une ornière inégalité, et c'est pourquoi M. Leumann voudrait remédier à cette injustice par sa proposition.

Cependant le budget de l'administration postale ne permet pas d'admettre la proposition Leumann. Déjà le projet de loi actuel, tel qu'il est, entraînera un surcroît de dépenses pour l'administration des télégraphes. Si nous voulons être prudents, il nous faut en rester là. Le personnel des postes est au bénéfice de la journée de dix heures ; elle lui sera maintenue. Nous ne comprenons pas, à ce sujet, les craintes exprimées par ce personnel souvent même, on est au-dessous de la journée de dix heures. Le règlement d'exécution, dont M. Comtesse donne lecture, contient toute une série de dispositions favorables qui montrent la bienveillance paternelle dont le Conseil fédéral est animé envers ses subordonnés.

Nous ferions donc un cadeau douteux au personnel des postes en lui accordant un supplément de huit jours de congé, si, en même temps, nous lui appliquons la journée de onze heures.

Il ne faut pas oublier qu'à partir d'avril 1903 le budget des postes sera majoré d'une dépense de 1,300,000 francs pour l'amélioration du traitement du personnel postal.

M. BERTHOUD (Neuchâtel) a entendu avec une grande satisfaction les explications du chef du département. C'est à la suite de ces explications que la commission a renoncé à recommander la proposition de M. Leumann. Le personnel postal conserve, malgré cela, une position privilégiée par rapport au personnel des chemins de fer.

Les employés des postes se défient des règlements, qui peuvent être modifiés à volonté. Les déclarations de M. Comtesse sont de nature à les rassurer.

Cela dit, M. Berthoud propose un amendement rédactionnel à l'alinéa 3 : « Il sera accordé à tous les autres fonctionnaires... (au lieu de : A tous les autres fonctionnaires il sera accordé...) ».

M. KELLERSBERGER (Argovie) fait l'apologie des vacances d'été, qui ne doivent pas être le privilège des « Oberzehen tausend ». En nos temps de travail févreux, quelques jours de repos à la fraîcheur de la nature sont nécessaires à tout homme.

Il propose d'accorder les huit jours de repos continu dès la huitième année de service. De plus, il propose que ce congé soit prolongé d'un jour par trois ans de service en plus.

Quant au personnel des postes, M. Kellersberger fait remarquer que ces employés ne réclament rien qu'ils n'aient obtenu jusqu'à présent, mais ils voudraient voir leur situation régularisée par la loi.

M. LEHMANN (Thurgovie) justifie sa proposition de soixante jours de repos à accorder aux fonctionnaires autres que ceux mentionnés à l'art. 3. De la sorte, les employés postaux auraient leurs huit jours de congé continu en sus des cinquante-deux jours de repos, comme le personnel des chemins de fer.

M. WINIGER (Lucerne) voudrait tenir compte des vœux très légitimes du personnel postal et des télégraphes en leur faisant bénéficier de l'alinéa 3 en faveur du personnel des chemins de fer. Sa proposition diffère de celle de M. Leumann en ce sens qu'elle subordonne ces jours de congé au nombre d'années de service comme le prévoit l'art. 3.

M. LUSSEN (Uri) appuie la seconde partie de la proposition de M. Kellersberger, c'est-à-dire l'octroi d'un jour de congé en sus après chaque période triennale de service.

M. RICHARD (Gruyère) critique la méthode des Chambres fédérales en matière de rédaction des lois, qui réclament avant tout la clarté, la simplicité et l'unité. Déjà le titre de cette loi n'est pas clair. Qu'est-ce qu'une entreprise de communication ? On transporte des marchandises, on ne les communique pas. Ne serait-ce pas plus correct de dire : loi sur la durée du travail dans les entreprises de chemins de fer, de bateaux, de postes et télégraphes ? Nous n'avons pas de mot en français pour traduire le mot *Verkehr*.

A l'art. 6. M. Richard trouve que les mots « sans intervalle ou à peu d'intervalle » appartiennent à un règlement non pas à une loi.

Il n'admet pas non plus la distinction de principe qu'on fait entre les employés des lignes principales et ceux des lignes secondaires. Le travail ne consiste pas seulement à dévorer de l'espace. La circulation sur les voies secondaires exige beaucoup de soins minutieux.

Quant aux postiers, pourquoi substituer, dans ce domaine, le régime de la tolérance à celui de la bienveillance à celui de la loi ? Nous n'avons peut-être pas toujours un chef de département aussi bienveillant que celui d'aujourd'hui.

On nous effraie avec le spectre des défilés.

cits au moment même où l'on vient d'élaborer un tarif douanier qui presse les contribuables et renchérit la vie.

Le principe dominant d'une démocratie, c'est l'égalité. Or, voici une loi où l'on réunit les employés des chemins de fer et des postes, pour les séparer ensuite et leur faire une situation différente.

En terminant, M. Richard se réserve de choisir entre les formules de MM. Leumann, Kellersberger, Winiger et Lusser.

M. COMTESSE réplique. L'inégalité serait bien plus flagrante si l'on inscrivait dans cette loi la journée de dix heures pour les postiers et celle de onze heures pour les cheministes.

Avec toutes ces concessions qu'on veut faire au personnel, on ne pourrait introduire aucune des réformes désirées par le public, et le Conseil fédéral se verrait dans l'impossibilité de donner suite au projet de révision des taxes postales qu'il se propose de soumettre aux Chambres en décembre prochain.

Nous aurons déjà des sacrifices à faire en faveur des postillons.

M. RICHARD duplique :

« Je salue, dit-il, avec joie, la nouvelle que M. Comtesse nous apprend. Nous attendions depuis longtemps les réformes qu'on nous annonce. Mais l'intérêt du public ne doit pas être mis en opposition avec celui du personnel. »

M. von ANX reconnaît, avec M. Richard, que l'édifice de cette loi est manqué. On aurait dû faire une loi spéciale pour chaque catégorie. Comme président du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux, il ne veut pas polémiquer contre les propositions qui ont été faites. Il a déjà suffisamment fait ressortir les charges des chemins de fer fédéraux. Son devoir est accompli. L'assemblée fera ce qu'elle voudra.

Eventuellement, M. von ANX amende la proposition de M. Leumann en proposant de porter le nombre des jours de repos à cinquante-six.

M. ISLER (Argovie) était venu à Berne avec l'intention de donner satisfaction à la pétition des employés postaux. Mais après avoir entendu les explications loyales du chef du département, il y renonce.

Toutefois, si les demandes du personnel postal sont rejetées, M. Isler propose de revenir sur l'art. 2.

M. PYTHON votera la proposition de M. Kellersberger, appuyée par M. Lusser. Mais alors, pour coordonner les diverses dispositions de l'art. 6, il faudrait accorder le congé de huit jours après la neuvième année de service.

M. KELLERSBERGER est d'accord.

On passe enfin à la votation.

Les propositions suivantes sont en présence :

Leumann : soixante jours de repos annuel, y compris huit jours de congé suivi.

Von ANX : cinquante-six jours.

Kellersberger : huit jours de congé après la huitième année de service, avec prolongation d'un jour par trois ans de service en plus.

Python : après la neuvième année.

Commission : après la dixième année, et prolongation d'un jour par quatre ans.

Winiger : Intercalation des mots : « Ainsi que le personnel des postes, télégraphes et téléphones ».

En première votation éventuelle, la proposition de M. Python l'emporte sur celle de M. Kellersberger par 29 voix contre 10. Puis elle est adoptée définitivement, de préférence à celle de la commission, par 49 voix contre 16.

La seconde proposition de M. Kellersberger, devenue proposition Kellersberger-Lusser, est adoptée par 24 voix contre 14.

L'amendement von ANX à la proposition Leumann (cinquante-six jours) est adopté par 22 voix contre 12, et cette décision est maintenue contre la proposition Winiger, par 24 voix contre 14, puis adoptée définitivement contre celle de la commission, par 49 voix contre 13.

Les autres articles de la loi sont adoptés selon le texte de la commission ; conforme aux décisions du Conseil national, avec une seule modification rédactionnelle proposée par M. Isler à l'art. 8 : Il est réservé aux cantons, au lieu de : à la législation cantonale.

La disposition introduite par le Conseil national à l'art. 10, d'après laquelle le contrôle sera basé sur les cahiers du personnel, donne lieu à discussion.

M. von ANX, au nom de la commission, demande la suppression de cette disposition.

M. FÜRER (Uri) propose de la maintenir.

M. COMTESSE dit que le contrôle peut s'exercer efficacement sans imposer cette paperasserie au personnel. Le règlement y pourvoira.

M. THÉLIN voudrait recommander le maintien de la décision du Conseil national, mais, après la déclaration de M. Comtesse, il se range à la proposition de la commission.

M. STÜSSLI propose de maintenir la seconde partie de l'alinéa : « Le Conseil fédéral, dans le règlement d'exécution, désignera les catégories du personnel qui sont obligées de tenir les cahiers de contrôle sur les jours de repos. »

Sur les observations de M. von ANX, M. Stüssli retire sa proposition au profit de celle de M. Fürer.

La proposition de la commission l'emporte sur celle de M. Fürer, par 47 voix contre 13.

Le reste de la loi est adopté sans changement.

L'ensemble de la loi est voté par 27 voix contre 0.

Séance de relevée du 10 octobre.

Budget des chemins de fer fédéraux.

Le bureau a désigné la commission suivante : MM. Usteri, Geel, Hildebrand, Kellersberger, Python, Robert, Winiger.

Postulats.

M. KELLERSBERGER (Argovie) constate que le Conseil national, avant de clore la présente législature, gratifie le Conseil fédéral de toute une corbeille de postulats relatifs à la gestion.

La commission du Conseil des États propose d'adhérer à tous ces postulats.

Le postulat 1 est adopté sans discussion.

Aux postulats 2 et 3 concernant les services de secours sanitaires, M. PYTHON émet l'idée que l'on arriverait au même résultat en subventionnant l'enseignement ménager, dans lequel sont compris les soins à donner aux malades. Ce point de vue n'a jamais été partagé par le Conseil fédéral. Cependant il importe que la femme soit formée au service sanitaire, car les soins aux blessés et aux malades ne se donnent pas tant par les champs de bataille que dans les hôpitaux desservis par des femmes, diaconesses, sœurs, infirmières. L'armée suisse a donc intérêt à ce que la femme soit formée de bonne heure à sa mission dans les écoles

ménagères. Il en résultera aussi un grand bien dans la vie civile.

L'orateur adopte le postulat dans la pensée que le Conseil fédéral étudiera ce point de vue en même temps que celui des subventions à la Croix-Rouge.

Après cette observation, les postulats 2 et 3 sont adoptés.

Le postulat 4 (effectif des officiers et sous-officiers) est adopté sans discussion.

Egalement le postulat 5 (secours aux militaires).

M. PYTHON rapporte sur le postulat 6 (postillons). — Adopté.

Le postulat 7 (exploitation électrique des chemins de fer) est aussi adopté, après une observation de M. PYTHON, rapporteur, sur la rédaction du texte français. Il s'agit des chemins de fer fédéraux. Un consortium s'est constitué pour des essais dans ce sens. On voudrait, pour cette expérience, le concours de la Confédération, c'est-à-dire une participation financière.

Les postulats étant liquidés, on passe aux autres objets de l'ordre du jour.

Affaires de chemins de fer.

1^o Modification de la concession des chemins de fer électriques routiers de Zurich à Dietikon et de Schlieren à Weiningen. (Rapporteur M. Winz). — Adopté.

2^o Concession pour la continuation de la ligne Therwil-Flühlen, c'est-à-dire pour la construction du tronçon de Flühlen à Rodersdorf, qui enjambe sur la frontière alsacienne. (Rapporteur M. CARONNAUX). — Adopté.

3. Concession d'un chemin de fer électrique de Vougy à Cormat, accordée à MM. Louis Genoud, député, Ritter, ingénieur, et Brenner. (Rapporteur M. STÜSSLI). — Adopté.

4. Unification de la concession pour le réseau des chemins de fer rhétiques. (Rapporteur M. MÜNZINGER). — Adopté.

Crédits supplémentaires, 11^e série.

Au vu des rapports de MM. SCHUMACHER, SIMON et BLUMER, on alloue au Conseil fédéral une troisième série de crédits supplémentaires s'élevant à 474,973 francs.

Les dernières nouvelles de la grève de Genève, colportée au Conseil des États par le *Bund*, font sensation.

Police des forêts.

Divergences avec le Conseil national.

Il s'agit surtout des subventions fédérales prévues à l'art. 10. La commission, par l'organe de M. MILLER (Schaffhouse) propose de maintenir la décision du Conseil des États, tout en réduisant à 600 francs le minimum de traitement donnant droit aux subsides fédéraux.

M. Winz (Obwald) rappelle qu'il avait proposé, dès le début, un traitement minimum de 800 francs. Ce fut rejeté par vingt voix contre quinze. Maintenant on peut se convaincre que le minimum de 800 francs est encore trop élevé, car l'opinion dominante au Conseil national tend à faire parvenir les bienfaits de la subvention fédérale au plus grand nombre possible d'agents subalternes. Seulement, le système du Conseil national a l'inconvénient d'émettre la participation financière de la Confédération. Avec le minimum réduit à 600 francs, le système du Conseil des États est de tout point préférable.

M. ISLER (Argovie) préfère le système du Conseil national. Mais, si l'on devait maintenir la décision du Conseil des États, il propose un minimum de 500 francs.

M. DEHLER (App. Rh. int.), recommande la proposition de la commission.

M. Winz se rallie au minimum de 500 fr. proposé éventuellement par M. Isler, dans l'intérêt des catégories inférieures, qui ne sont pas les plus négligeables.

M. CARONNAUX. Le système du Conseil national revient à donner à ceux qui possèdent déjà. Chaque propriétaire de forêts recevrait 100 centimes par hectare, de sorte qu'à l'avantage d'être propriétaire, il joindrait celui d'être subventionné. Ne serait-il pas plus juste de distribuer les 40 centimes à ceux qui ne possèdent pas de forêts (Rivers) ? Cette démonstration par l'absurde prouve suffisamment que le système du Conseil national ne peut pas se soutenir.

M. RUCHET, conseiller fédéral. La subvention fédérale n'a d'autre but que de former un personnel forestier subalterne à la hauteur de sa tâche. On a dévié de ce but en travestissant cette subvention en une bonnette à des sous-forestiers, sans souci de l'amélioration de la forêt. Le système du Conseil national aboutit à une véritable dilapidation. Que le Conseil des États reste fidèle à sa première décision, d'autant plus que la commission fait une concession en proposant de réduire à 600 fr. le minimum du traitement subventionnable.

M. FÜRER (Uri) propose une meilleure coordination de l'art. 38 bis avec l'art. 40.

M. PETERELLI (Grisons) voudrait savoir ce qu'on entend par traitement ? Comprend-on dans cette notion les *Taggelder* ? Si ces journées sont comprises, l'orateur sera rassuré sur la portée de la proposition de la commission et la votera avec l'amendement de M. Isler.

M. MILLER, président de la commission, tranquillise M. Peterelli. Les *Taggelder* sont comptés comme traitement.

Votation. — L'amendement Isler (500 fr.) est adopté par 44 voix contre 13. La proposition de la commission, ainsi amendée, est adoptée par 30 voix contre 7, en opposition à la décision du Conseil national.

Les autres divergences sont réglées par adhésion au Conseil national.

M. CHAPPAZ est remplacé par M. CARONNAUX dans la commission de l'initiative Hochstrasser, et par M. de Chastonay dans la commission de la révision de l'article 32 bis.

CONSEIL NATIONAL

Séance de clôture du 11 octobre.

Lois forestières.

M. BALDINGER rapporte sur les deux divergences qui subsistent aux articles 10 et 38 bis.

La commission propose d'adhérer aux États sur ces deux points.

MM. ILERGOI (de Soleure) et ERISMANN proposent le maintien de la décision du National.

M. SONDBREGGER (Appenzel R.-L.) dit que la loi forestière a été assez longtemps ballotée entre les deux conseils et qu'il faut agir, même au prix d'une légère concession aux États.

M. SCHWANDER parle dans le même sens et observe que le Conseil des États a fait lui-même une très importante concession en abaissant à 500 francs le taux de traitement donnant droit au subside fédéral.

L'adhésion aux États est votée par 65 voix contre 17.

La loi est ainsi définitive.

VARIÉTÉS

Sphinx et Dai-Butsu. (1)

Un soir d'avril, ayant quitté les jardins aux grands banians de l'Ezbekieh et les rues brillamment éclairées du Caire, nous traversons le pont du Nil, Kasr el-Nil, et montons prosaïquement dans le tram qui doit nous conduire aux Pyramides. Tous nous connaissons déjà cette superbe avenue d'acacias, plantée en quelques jours par Ismaïl-Prodigue pour abriter l'impératrice Eugénie lors de son voyage aux Pyramides. Allée que longe le tram électrique, qui, passant devant Ghiseh ou fut tué Kléber, devant l'ancien Musée Mariette, nous transportera dans une heure au Mena-House. D'où vient le nom, je n'en sais rien ; la chose est un pâté de maisons devant former un seul hôtel. Hôtel de réputation universelle, mais très laid. On y parle toutes les langues de la terre, surtout l'anglais et l'américain, ce qui n'est pas la même chose.

Nous ne venions pas ici, ce soir, pour admirer une fois de plus l'énorme amoncellement de quartiers de granit dominant la plaine, verdoyante au côté du Caire et, vers le désert, tour à tour morne et désolée ou aveuglante sous le rayonnement du soleil. Nous voulions voir le Sphinx dans son effrayante sérénité du clair de lune.

Malgré l'heure tardive, une cohue de chameliers et d'aniers se bouscule autour de nous.

Chameau, M'sieu. — Bourrico, M'sieu.

— Bourrico toi-même, pensé-je en m'adressant à ceux qui venaient troubler ainsi les émotions qui naissent en nous.

La nuit était sombre encore, mais la resplendissante clarté des étoiles nous guidait dans la montée, taillée dans le sable, qui conduit au pied de la Grande-Pyramide.

RÉDACTION

Rue Pépinet, 3.

BUREAU D'ABONNEMENTS

Rue St-François, 20.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements partent
du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	Fr. 20	10 50	5 50
Union postale.....	» 36	18 50	9 50

Prix du numéro: 10 centimes.

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

ANNONCES

Agence de publicité

HAASENSTEIN & VÖGLER

LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel,
Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier,
Delémont, Porrentruy,
Sion, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne,
Lugano, Côme
et succursales à l'étranger.

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse...	25 centimes	la ligne
Pour l'étranger...	30 centimes	ou son espace
RÉCLAMES.....	1 franc	(corps 7).

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 13 octobre 1902.

Réplique.

Non, assurément, nous ne reprochons pas à la lettre de M. Buisson d'être trop touffue; nous lui reprochons plutôt d'être incomplète, et, sous prétexte qu'il était question de tout dans notre article, d'avoir laissé sans réponse beaucoup d'arguments qui nous paraissent concourir à une démonstration unique, et être rattachés entre eux par un lien de dépendance. En suivant sa pensée, notre éminent contradicteur a parfois oublié la nôtre. Nous ne voudrions pas mériter le même reproche, et nous nous efforçons d'adapter étroitement notre réplique à son argumentation. Nous ne le ferons pas sans l'avoir remercié de la courtoisie de sa lettre, et sans nous être félicité du vif intérêt que son intervention donne à la controverse.

M. Buisson nous pose une première question, en nous priant d'y répondre par oui ou par non. Admettez-vous, demande-t-il, que l'Etat ait dans l'éducation des enfants un droit d'intervention? Oui, assurément. Admettez-vous que ce droit puisse s'exercer d'abord d'une manière positive qui consiste à faire de l'instruction un service public, offrant à tous l'école publique et gratuite? Oui encore, s'il ne s'agit que d'offrir l'école publique, de la mettre à la disposition de tous — et c'est bien la pensée de notre contradicteur. Admettez-vous que ce droit puisse s'exercer d'une façon négative qui consiste à la fois à fixer un minimum d'instruction et à prendre « diverses mesures » dans l'intérêt des enfants? Sur le premier point, oui, toujours. Sur le second, halte-là. Cela dépend des mesures prises et il est impossible de répondre par oui ou par non.

M. Buisson le reconnaît. « Le droit de l'Etat, dit-il, n'est pas inconditionnel et absolu. » Il fait même un pas de plus dans la voie des concessions: L'Etat n'aura pas le droit « d'éliminer arbitrairement les personnes professant telle opinion, appartenant à telle association ». Nous voilà assez loin, du moins en apparence, de la phrase de sa première lettre où il déclarait que l'opinion devait s'habituer à voir décrire une incompatibilité nouvelle entre les fonctions du sacerdoce et celles de l'enseignement. Il nous avait paru, dans la polémique qu'il a poursuivie avec M. Brunetière, qu'il avait déjà battu en retraite sur ce point. Passons cela par profits et pertes et poursuivons.

M. Buisson place à la frontière du droit de l'Etat la formule de la Déclaration des Droits de l'homme: « Tous les hommes naissent libres et égaux en droits... Tout citoyen peut parler, écrire, enseigner librement. » Par conséquent tout citoyen peut enseigner, à la condition de satisfaire aux conditions que l'Etat impose à la généralité des citoyens — compétence et probité. Par conséquent encore tout citoyen peut s'associer. Et nous n'avons même pas à nous demander si le droit d'association est un droit « primordial ». Il nous suffit de constater qu'il est accordé aux Français par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Ainsi, et jusqu'ici nous sommes d'accord avec M. Buisson, tout homme qui a fait des vœux, pourvu qu'ils ne soient pas illicites — et notre auteur n'a même pas tenté de démontrer que les vœux du congréganiste le fussent — conserve à la fois le droit d'enseigner dans les conditions où les autres citoyens le possèdent, et le droit de s'associer avec des

hommes qui ont fait les mêmes vœux. Seulement, sous ce prétexte que la Déclaration n'a accordé de droits qu'aux personnes physiques et non aux personnes morales, M. Buisson dénie à la collectivité le droit qu'il concède à l'individu. Et la pensée de l'écrivain peut être formulée ainsi, sans être travestie: Tous les citoyens, même s'ils ont fait des vœux, auront le droit de s'associer pour enseigner. Seulement l'association qu'ils auront formée n'aura pas le droit d'être.

Dès lors, il est faux de dire, comme M. Buisson l'a fait dans sa réplique à M. Brunetière, que s'il refuse tous les droits à la congrégation, il les accorde tous aux congréganistes. Il ne leur en accorde aucun, puisqu'il leur refuse d'abord le droit d'exister en tant que congréganistes. Il permet aux congréganistes d'enseigner, mais à condition que ce soient des laïques. Et nous avions bien raison de dire que la distinction qu'il proposait était illusoire.

En doutez-vous encore? Serons d'un peu près la réalité. M. Buisson demande qu'on dissolve, je ne dis pas toutes les congrégations enseignantes, le mot, juridiquement, n'a pas de sens, mais les congrégations dont les membres se destinent à l'enseignement. Est-ce que du moins les congréganistes dispersés reprendront la plénitude de leurs droits? Pas du tout. M. Buisson sera la pour leur citer la loi du 1^{er} juillet 1901, pour soutenir avec elle leur passage dans la congrégation les marque d'une tare indélébile, et pour mettre en mouvement les parquets chaque fois qu'on surprendra l'un d'entre eux occupé à faire réviser le verbe aimer à ceux que mon contradicteur ne veut pas que j'appelle des moutards.

Encore une fois, pourquoi cela? Etudiez la réponse de M. Buisson. Vous n'y trouverez plus, du moins aussi explicitement que dans sa première lettre, sa théorie sur le divorce de la foi et de la raison. Vous y trouverez en revanche des généralités éloquentes, un réquisitoire contre la vie monacale, et le mot de « demi-suicide » qui est la traduction libre et élégante du *perinde ac cadaver*. Ceci est l'expression des répugnances personnelles de M. Buisson, qui sont aussi les miennes. Ce n'est pas cela que j'avais demandé à mon contradicteur. Je lui avais demandé de me décrire, sur le fait de l'association, souscrit des vœux, soit dans le fait de s'être associé, soit même dans les conditions du contrat d'association, l'acte illicite qui lui paraissait de nature à entraîner, pour une catégorie de citoyens, une sorte de *diminutio capitis*, la déchéance de droits qui appartiennent à tous, sous des conditions uniformes de compétence et de probité. J'attends encore.

Il faut toutefois ajouter que M. Buisson, s'il ne trouve pas la justification de sa thèse dans la personne du congréganiste, croit l'avoir découverte dans le droit de protection qu'il attribue à l'Etat sur l'enfant, et au regard duquel il fait litière du droit du père de famille. Les enfants n'appartiennent pas aux congrégations, ils n'appartiennent pas à l'Eglise, ils n'appartiennent même pas à leurs parents, même pas à l'Etat. Ils appartiennent à eux-mêmes et à la société future pour laquelle la société présente doit les élever. C'est pourquoi elle veille à ce que ni parents, ni professeurs, ni maîtres, ni patrons n'abusent de leur faiblesse, et ne leur ôtent dès l'enfance la possibilité d'être libres quand ils seront hommes.

Qu'est-ce que tout cela veut dire? Sous

quel régime anarchique les enfants appartiennent-ils à eux-mêmes et non pas à leurs parents? Quelle loi a abrogé les articles du code qui traitent de la puissance paternelle? Qu'est-ce que c'est que cet Etat à qui les enfants n'appartiennent pas, mais qui, sous le nom de « société présente » a pourtant le droit de les élever pour la société future? Qu'est-ce que c'est que la société future? Comment sera-t-elle faite? Sera-t-elle théocratique, démocratique, cléricale ou athée? Et si on ignore cela, comment s'y prendra-t-on pour lui préparer des enfants fabriqués à son image, et pour les lui préparer à tout prix, au mépris des droits de l'Etat, de l'Eglise, du père de famille et de toute autorité généralement quelconque?

Un mot nous éclaire sur la pensée intime de M. Buisson. Il faut laisser à l'enfant « la possibilité d'être libre » quand il sera homme. Et donc, l'éducation religieuse lui ôte cette possibilité. Ce n'est flateur ni pour M. Waldeck-Rousseau, ni pour M. Trouillot, ni pour l'ex-abbé Combes qui sont des produits de l'enseignement congréganiste. Et cela prouve, en dépit de ces illustres exemples, qu'il y a une antinomie entre l'esprit religieux et l'esprit libéral. C'est du moins ce que pense M. Buisson. Comme philosophe, il en a incontestablement le droit; comme politicien, nous persistons à penser que cela ne le regarde pas.

Mais si cela le regarde, s'il estime qu'il a le droit de proscrire un enseignement qui, par cela même qu'il est imprégné d'idées confessionnelles, ravit à l'enfant sa liberté future, il n'est pas un seul de ses arguments qui ne s'applique à toutes les écoles qui seront dirigées par des catholiques laïques. Qu'importe en effet le costume, si la tendance, si la pensée, si la doctrine sont les mêmes? Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse? La conclusion logique de la lettre de M. Buisson, celle qu'elle appelle, qu'elle réclame, qu'elle exige, c'est l'enseignement d'Etat obligatoire pour tous, c'est le rétablissement du monopole universitaire. Je crois qu'il ne faudrait pas beaucoup presser notre contradicteur pour lui faire franchir cette étape suprême. Et le jour où il l'aurait franchie, nous ne lui parlerions pas, puisque ce souvenir le contrarie, de la Révocation de l'Edit de Nantes; mais nous aurions le droit de lui dire, sans qu'il pût s'insurger, qu'il ferait, sous l'enseigne de la Défense républicaine, une politique d'inspiration bonapartiste.

Frédéric CLÉMENT.

Bulletin météorologique du 13 oct. à 7 h. mat.

(Jura-Simplon.)

Altitude	STATIONS	Temp.	VENTS
4500	Lausanne	41 Nuag.	calme
359	Vevey	41	»
398	Montreux	44 T. beau	»
414	Bex	8	»
537	Sierre	40 Nuag.	»
1609	Zermatt	1 T. beau	»
772	Bulle	6	»
652	Fribourg	8 Brouillard	»
543	Berne	9	»
866	Interlaken	14	»
438	Lucerne	11	»
432	Neuchâtel	40 Brouillard	»
437	Bienne-Macolin	9	»
4014	Lac de Joux	9 Couvert	»
394	Genève	43 Nuag.	»

TROISIÈME PARTIE

I

Elsie vient d'entrer dans ses dix-huit ans, l'âge auquel les calvinistes orthodoxes sont admis à participer pour la première fois à la Cène. De sérieuses et longues études les y préparent, couronnées par la Réception des catéchumènes, qui précède de huit jours la Communion. C'est un acte pieux, et c'est presque un devoir civique, tant l'idée patriotique et l'idée religieuse sont restées étroitement liées en Hollande, où la liberté nationale a été tout entière l'œuvre de la Réformation.

Dans la famille de Pieter Waldorp ces traditions sont conservées avec un scrupule rigoureux. Aussi ce temps est-il pour Elsie un temps de retraite et de méditation. Elle doit vivre dans le silence, éviter les entretiens profanes; toute la journée elle travaille, sous la direction d'Emma, à des réceptions de théologie, et lorsqu'elle sort, ce n'est guère que pour aller à la Grande Eglise, où, deux fois par semaine, les catéchumènes reçoivent l'instruction du pasteur.

Pas un bruit, pas un souffle ne trouble pendant la veillée le recueillement de la salle basse. Ghibert en profite pour tirer sans interruption de sa pipe d'énormes bouffées de fumée qui s'amoncellent en gros nuages gris autour de son front. Emma, tout en lisant ou en écrivant, regarde sa sœur avec tendresse. Bien qu'il n'y ait guère plus de six années de différence entre elles deux, elle l'a depuis si longtemps soignée, dirigée, fait marcher devant elle dans la vie, que ses sentiments à son égard sont d'une essence presque maternelle. Et elle s'étonne de trouver à Elsie, sous l'air grave qui lui va si

La grève de Genève.

La grève générale est terminée. L'événement est encore trop récent pour qu'il soit possible d'en apprécier froidement la gravité et d'en tirer les conséquences.

Ne troublons pas le sentiment de soulagement et de joie que procure à tous les amis de l'ordre l'heureuse issue du conflit. Cette issue était prévue dès samedi déjà. La fraction modérée et raisonnable du parti ouvrier, celle dont la voix ne s'entend pas dans la rue, mais par contre l'emporte dans les délibérations secrètes des syndicats, n'avait jamais compté, en déclarant la grève générale, faire autre chose qu'une manifestation de courte durée.

Elle espérait par là produire un effet moral, et, cet effet une fois produit, rentrer à l'atelier.

Il était visible du reste pour l'observateur, que dès samedi matin l'enthousiasme et l'entrain du premier jour avaient disparu. Soit que l'arrestation des chefs ait effrayé les plus timides, soit que les mesures énergiques sans provocation prises par le lieutenant-colonel Gallie aient ôté tout espoir aux pêcheurs en eau trouble, le mouvement s'avouait vaincu. Félicitons en la population et les autorités genevoises. La première a contribué à la pacifique solution du conflit par son calme, sa bonne humeur et sa présence d'esprit; les secondes ont montré de l'énergie dans des circonstances difficiles et su éviter une intervention fédérale qui eût été regrettable à tous égards.

La journée d'hier.

Genève, 12 octobre.

Les délégués des syndicats ont eu ce matin une réunion. Plusieurs délégués ont annoncé que leurs corporations respectives entendaient reprendre le travail lundi matin. La séance a été levée sans incident.

A 2 h. 1/2 a eu lieu une assemblée plénière des grévistes de la grève générale. M. Im-Obersteg, qui présidait, a invité M. Gonyers, président du syndicat des tramways, à donner lecture d'une lettre dans laquelle ce syndicat remercie tous les travailleurs de la preuve de solidarité qu'ils ont donnée aux employés des tramways en grève. Après ces remerciements la lettre ajoute qu'il ne faut pas qu'à l'approche de l'hiver vingt mille ouvriers persistent plus longtemps à chômer pour soutenir trois cents camarades. Le syndicat invite en conséquence tous les ouvriers en grève à reprendre le travail.

Il est également donné lecture d'une lettre de M. Herzog, protestant contre les procédés de la police, contre les opérations de la troupe et contre les arrestations arbitraires.

Enfin on communique le texte d'une affiche intitulée « Reprise du travail » invitant tous les ouvriers à cesser le chômage lundi matin, ajoutant que la grève générale est « momentanément suspendue ».

Il ressort d'une communication faite à la presse par le département de police que le nombre des soldats blessés est de cinquante; il n'y a toutefois aucun cas grave. Le nombre des arrestations est de deux cent trente; celui des expulsions de cent dix, dont quarante-cinq Italiens conduits à Chiasso, plusieurs Allemands conduits à Bâle ou à Lindau, et une trentaine de Français conduits à Annemasse.

bien, un peu de tristesse; elle se souvient qu'elle-même, Emma, en pareille circonstance, ressentait une sérénité intérieure qui devait se refléter sur son visage. Elsie aurait-elle quelque sujet de préoccupation? Un trouble léger, une peine secrète au fond du cœur? Mais l'interroger en ce moment serait augmenter ce qui n'est peut-être qu'une chimère.

D'ailleurs les deux sœurs ont l'une dans l'autre une confiance à toute épreuve. Elsie sent d'instinct qu'elle-même à Emma ce qui l'inquiète.

Le jour de la Réception des catéchumènes, un peu de fête déjà entrée au foyer; il semble que l'extrême austérité se soit détendue pour laisser place à la personnalité nouvelle d'Elsie. Comme c'est un dimanche, les deux jeunes filles restent après dîner, les mains vides, causant doucement sous la lumière de lampe.

« Dans huit jours, Elsie, dit Emma, c'est vous qui ferez les honneurs à la maison. »

« Oui, répond Elsie en hochant un peu la tête; vous m'avez même dit que je serais libre d'inviter qui je voudrais. »

« Qui vous voudrez absolument, ma chérie. Vous serez la maîtresse et vous disposerez de tout à votre gré. »

« Bien, dit Elsie; mais je veux prendre votre conseil, Emma. Quelles sont les personnes qu'il faudra prier? La mère Bérard et Gérard, n'est-ce pas? »

« Certainement la mère Bérard et Gérard, répète Emma avec conviction. La mère Bérard et Gérard... il semble que ce soit là tout l'horizon des deux orphelines. Elles ne nomment plus personne maintenant et restent un peu déconcertées et hésitantes en face l'une de l'autre, les yeux baissés. Ghibert vient au secours de leur détresse:

Fin de grève.

Voici le texte de la lettre qui a été lue dimanche après midi par M. Gonyers à l'assemblée plénière des grévistes:

Au comité de la grève générale et aux travailleurs du canton de Genève!

Camarades,
Nous venons par la présente vous remercier du bel élan de solidarité et de sympathie que vous avez témoigné à notre juste cause. En présence des sacrifices immenses qui résulteraient de la continuation de l'arrêt du travail de toute la classe ouvrière de Genève à la porte de l'hiver, nous croyons de notre devoir de vous prier de renoncer à vous imposer plus longtemps cet état de choses. C'est avec une tristesse profonde que nous songeons aux dévoués camarades qui, victimes de leur dévouement à notre cause, ont été arrêtés arbitrairement. Nous protestons avec énergie contre cette manière d'agir indigne d'un pays libre.

Nous sommes décidés par contre à continuer la lutte de notre côté et nous espérons que comme par le passé nous pouvons compter sur votre appui jusqu'à ce jour nous fut si grand et si précieux.

Camarades,
Une fois encore merci. Soyez certains que les employés des voies secondaires n'oublieront jamais l'acte de solidarité dont vous avez fait preuve dans ces jours de lutte.

Croyez qu'à leur tour si un jour sonnerait l'heure de vos revendications, ils se rappelleraient tout ce que vous avez fait pour le triomphe de leur cause.

Recevez, etc.

La lettre est signée par le président, le vice-président et le secrétaire du comité de la chambre syndicale des employés des voies secondaires.

Voici d'autre part la teneur de l'affiche qui a été placardée dimanche soir dans toutes les rues de la ville:

Reprise du travail.

Camarades!
Les syndicats adhérant à la grève générale, sur la demande expresse des employés des voies secondaires, qui espèrent encore arriver à une transaction honorable, ont décidé la reprise du travail pour le lundi 13 octobre. Avant de se séparer, ils remercient chaleureusement le peuple ouvrier de Genève, pour l'appui admirable qu'il a apporté dans l'accomplissement de cet acte de solidarité qu'a été la grève générale. Ce superbe mouvement ne se sera pas fait en vain. Tous les travailleurs auront maintenant conscience de la valeur des organisations corporatives et de la nécessité qu'il y a de les renforcer. Travailleurs! tous au devoir pour le développement rapide de nos syndicats. Là est la force du prolétariat. En avant!

Les syndicats ayant adhéré à la grève générale.

Cette affiche a été apposée dans la soirée. De nombreux groupes se sont formés et la commémoration.

Pour la première fois depuis le commencement de la grève, c'est-à-dire depuis quinze jours, les voitures de la compagnie des tramways ont circulé de nuit avec l'horaire normal. On compte que demain, lundi, la compagnie reprendra le service sur tout le réseau.

A la Jonction, tout est calme. Pas le moindre incident.

A 5 h., dimanche, deux membres du conseil d'administration sont arrivés au poste des Savoises où se trouvait le procureur général et ont annoncé la réintégration pure et simple, décidée par la compagnie, de la plupart des bons employés.

On annonce qu'une partie des troupes sera licenciée lundi dans la soirée ou mardi matin. Le Conseil d'Etat prendra une décision à ce sujet lundi matin.

Genève, 12 octobre.

Après midi la ville s'anime de plus en plus. Il est visible qu'elle a reçu de

nombreux visiteurs du dehors, du canton de Vaud, de la Savoie, du pays de Gex, venus en... partie de plaisir, pour assister encore si possible, à « l'émeute des Genevois ». Bientôt les rues qui conduisent à la plaine de Plainpalais sont encombrées par les curieux. C'est aussi un va et vient de troupes: sections se rendant sur les diverses places pour relever celles qui avaient fait le service le matin, ou compagnies entières, tambours en tête, rejoignant leurs casernements.

A 1 1/2 h., comme par un coup de baguette, la plaine se transforme en un vaste champ d'exercices. Le bataillon 10 d'élite, major Lagotalla, arrive avec fanfare, drapeau déployé, une nuée de bicyclistes sur les flancs des compagnies. Il n'en faut pas davantage pour attirer sur le champ d'exercices des milliers de curieux. Quelques-uns applaudissent au passage des bataillons dont la tenue est parfaite. Arrivent ensuite les carabiniers, une compagnie d'élite, et ensuite les guides. Enfin, une section de gendarmerie est postée près du poste des Savoises. La foule devient innombrable et les cyclistes ont beaucoup de peine à assurer le champ libre à la troupe. Il se produit même quelques incidents pénibles. Quatre arrestations sont opérées pour refus de circuler. Le seul cas grave est celui d'un nommé N. Vaudois, employé d'une administration publique, qui répond par des gros mots au cycliste qui le prie de circuler. N. ayant frappé le cycliste à coups de poing fut entouré par la foule qui allait lui faire un mauvais parti. Il voulut alors se servir de sa canne à épée, mais il a été rapidement désarmé et arrêté aux applaudissements de la foule.

A 3 h. les exercices étaient terminés et les curieux se sont retirés.

Les commentaires.

On lit dans l'article de tête du *Journal de Genève*:

Nous voudrions aussi faire appel à un certain élément bourgeois, qui trop souvent se livre, pour la galerie, à des tirades « antimilitaristes ». Ces tirades, appuyées par cœur dans les journaux d'un pays voisin, sont chez nous tout simplement ridicules. Notre armée est composée de citoyens enlevés momentanément à leurs travaux pour maintenir l'ordre nécessaire à notre vie publique. Tout patriote doit les soutenir et les encourager. Tel bourgeois qui débite des phrases creuses à l'adresse de nos milices, crie comme un poulet qu'on écorche dès que son magasin, son comptoir, ses affaires sont menacés par le désordre de la rue.

Hier soir à Plainpalais un groupe de petits jeunes gens, dont plusieurs d'entre eux avaient l'accent « slave », s'efforçaient à siffler les guides et décapaient en une galopade éperdue chaque fois qu'un soldat faisait mine de se retourner. Puis ils se reformaient en groupe et recommençaient leur petit jeu en perorant très fort contre le « militarisme ». Un citoyen genevois, qui avait de la barbe grise au menton, s'est approché d'eux et leur a dit: « Mes jeunes amis, vous feriez bien d'aller vivre au milieu des cosaques. »

Et c'était bien le mot de la situation.

Et plus loin.

Il est inimaginable la quantité de nouvelles inexactes qu'on imprime en dehors de Genève sur la grève générale. Il est inexact que des coups de feu aient été tirés; il est inexact que les banques aient été fermées vendredi. Le Comptoir d'escompte est resté ouvert et le Crédit lyonnais s'est borné à fermer ses dévantsures au moment de l'effacement des ponts de l'île. Il a rouvert l'après-midi. Il est inexact que le Conseil d'Etat ne pourra, par suite de la fermeture des ateliers de la *Feuille d'avis*, convoquer les élec-

être attendait-elle aussi quelque chose de nous... Si seulement elle avait pu savoir qu'on l'accueillerait avec bonté.

— Il n'eût pas été convenable de faire le premier pas, mon amie. Votre tuteur l'avait absolument défendu. Ce n'est même qu'à cette condition qu'il a bien voulu consentir à son mariage.

Elsie réfléchit quelques instants; puis subitement elle fond en larmes.

« Mon Dieu que cela est pénible! que tout cela est donc pénible! » balbutie-t-elle au milieu de ses sanglots.

« Voyons, Elsie, soyez raisonnable! » dit Emma avec douceur.

Mais Elsie continue à pleurer douloureusement; de petits spasmes lui soulèvent les épaules; on ne voit presque plus son visage allongé contre sa poitrine.

Alors Emma va s'asseoir près d'elle et lui passe un bras autour du cou.

« Vraiment cela vous fait tant de peine que cela, ma chérie, que Geertienne n'assiste pas à votre communion? »

— Oui, autant de peine que cela, ma sœur. Comprenez-vous? Nous n'avons plus ni notre père ni notre mère, et, Geertienne absente, c'est encore comme s'il y avait un deuil de plus dans la maison.

— En ce cas, il faut suivre votre pensée, Elsie; je ne veux pas que vous vous sentiez en deuil le jour où tout le monde va vous fêter.

— Oh! que vous êtes bonne, Emma! Vraiment je puis écrire à Geertienne?

— Ecrivez-lui et expliquez-lui en même temps le motif pour lequel je vous ai permis de le faire.

Elsie a cessé de pleurer, et ses beaux yeux reluisent de joie à travers ses cils encore humides.

FEUILLETON DE LA GAZETTE

DE LAUSANNE

LES TROIS FILLES

DE

PIETER WALDORP

PAR

JEAN BERTHEROY

17

« Oui, c'est une grande douceur de ne pas être seul sur la terre. Je me suis donc rendu à Rotterdam et je me suis dirigé aussitôt vers le Beursplein. Il y a par là une de ces boutiques qui s'appellent « Viens et demande », où l'on vend des soutiers, des vêtements, du beurre, des biscuits, du genièvre, un peu de tout enfin. C'est là que se réunissent les ouvriers sans ouvrage de toutes les parties, et j'y entrai sous le prétexte de prendre un verre de schiedham. — Combien donnez-vous à vos ouvriers avant cette grève, mademoiselle Waldorp? »

— De trois à quatre florins par jour d'ordinaire. Mais à la fin, avec les heures de supplément et l'augmentation que je leur avais accordée, cela montait bien à cinq florins, en moyenne.

— Alors si on vous proposait une équipe d'une vingtaine d'hommes qui travailleraient leurs dix heures par jour à raison de quarante cents l'heure, vous accepteriez, je suppose? »

— Si j'accepterais? Vous me demandez si

j'accepterais? Mais ce serait le salut, tout simplement!

— Eh bien! chère mademoiselle Waldorp, vous pouvez être maintenant sans inquiétude. Dès demain mes vingt hommes viendront se faire embaucher et j'espère que je n'aurai pas eu la main trop malheureuse en les choisissant.

— Oh! Jean! maître Jean! Je ne m'étais pas trompée! Ce matin j'étais allée frapper chez vous, avec l'idée secrète que vous sauriez trouver le moyen de me tirer de peine. Et j'ai eu le cœur serré quand j'ai vu que vous n'étiez pas là; je vous en ai même voulu un peu, et je ne pensais pas certes qu'à ce moment vous étiez en route à cause de moi. Comment vais-je faire pour vous prouver ma reconnaissance, maintenant? »

D'un geste spontané, Emma a tendu la main à Jan.

« Ne parlez pas de cela, dit-il, je suis trop heureux d'avoir réussi. »

— Vous ne voulez pas que je vous parle de ma reconnaissance, quand c'est la seconde fois que vous me sauvez? »

Jan Weyden attache le regard de ses yeux bruns, voilés d'une pensée indéfinissable, sur la fille aînée de Pieter Waldorp.

« La première fois ce n'était pas vous que j'avais sauvée Emma. »

— Comme si le charme était rompu, leurs mains, restées l'une dans l'autre, se détachent. Emma a cessé de regarder Jan et Jan a cessé de regarder Emma. Au bout d'une minute de silence, le jeune homme se lève.

« Bonsoir, chère mademoiselle Waldorp, dit-il. »

— Bonsoir, maître Jan Weyden. Et merci pour aujourd'hui seulement. »

teurs du canton pour l'élection fédérale du 26 octobre. Le Conseil d'Etat a pris les mesures nécessaires pour assurer la convocation.

Et plus loin :

Parmi les nombreux canards qui se sont envolés de Genève ces jours-ci, il y en a un dont il faut se hâter de couper les ailes. C'est la nouvelle tendant à représenter le parti démocratique comme ayant été, à un titre quelconque, l'instigateur de la grève actuelle. Nous sommes surpris de voir des journaux comme le *Bund* et la *Revue* se faire l'écho d'un bruit qui n'a aucune constance et que nous démentons énergiquement.

On écrit de Berne au même journal :

La tentative faite d'entraîner dans le chômage les ouvriers des services industriels de la ville a rendu de l'actualité à une question agitée déjà lors de la grève du Nord-Est, et qui consiste à savoir si le législateur ne devrait pas réprimer à titre de délit l'abandon concerté du travail dans les mines et entreprises dont les services sont indispensables au public et ne peuvent être suspendus sans molester gravement la généralité des citoyens. De telles prohibitions existent dans des pays plus libéraux que le nôtre et y produisent des résultats satisfaisants.

La Suisse célèbre ainsi sa résurrection samedi :

Enfin les typographes, ces indispensables auxiliaires du journalisme, sont revenus à de meilleurs sentiments. Ils ont compris que notre population ne pouvait se passer des journaux quotidiens ; que les organes venant du dehors, des cantons voisins ou de la France, si bien renseignés qu'ils soient, ne peuvent suffire aux lecteurs genevois. Dans une séance, tenue en leur local de la brasserie Flückiger, ils décidèrent, après une longue et énerveuse discussion, de reprendre le travail. A la majorité, ils abandonnaient la grève.

La raison l'exigeait ainsi. Les journaux devaient paraître, et ils étaient décidés à le faire d'une manière ou d'une autre, malgré le veto de la Société typographique.

Dans la soirée, l'équipe de La Suisse se présentait à l'imprimerie Kündig et se remettait à la casse.

Du *Courrier* :

Les tristes événements de ces jours portent un enseignement qu'il ne faut point perdre de vue. L'excitation aux utopies socialistes et anarchistes a eu depuis longtemps son foyer presque officiel à Genève où on en voit aujourd'hui les conséquences.

L'hiver dernier, on appelait Sébastien Faure en triomphateur dans notre ville, et aujourd'hui il fait l'expulser !

Le mois dernier, des congrès internationaux de la franc-maçonnerie et de la libre-pensée trouaient dans les édifices de notre ville. Il n'en est point sorti une atmosphère salubre pour l'esprit public.

Que tous les hommes d'ordre, tous les bons patriotes s'unissent pour favoriser, propager les idées saines. Les utopies ont fait leur temps ; c'est maintenant l'heure de la raison et de la réalité.

L'Union ouvrière à Tivoli.

L'Union ouvrière de Lausanne a tenu samedi soir une grande assemblée à Tivoli. La réunion, convoquée par affiches rouges pour huit heures, n'a commencé que vers neuf heures. Quatre cents personnes, parmi lesquelles quelques dames et les inévitables étudiants russes.

M. Champod, qui présidait, a dit le but de la réunion : s'occuper de la grève de Genève. Il a successivement donné la parole à MM. Ruedi, Beyeler, Panchaud, Rapin, Milliquet et Perret.

M. Ruedi, député, montre que dans la grande lutte que le prolétariat soutient contre le capital, les mêmes épisodes se reproduisent, variant dans la forme, mais identiques dans le fond, que ce soit en république ou en pays monarchique.

Dans cette Suisse qui se flatte d'être une vieille république, les choses se passent comme dans une monarchie.

L'orateur fait l'histoire de la grève des tramways, rappelle la sentence du Conseil d'Etat, appliquée par la G. G. T. E. qui s'est dit : « Il faut briser le syndicat » et qui a commencé à renvoyer des grévistes de la première heure.

Aujourd'hui, nous sommes en face d'une grève générale ; dans un bel élan de solidarité, les associations ouvrières de Genève sont entrées en lice. Ce beau mouvement a provoqué dans le cœur de tous les syndiqués un immense courant de sympathie. Devant les ouvriers qui se sont mis face à face avec le gouvernement et le patronat, nous avons vu le gouvernement genevois se mettre du côté des gros, des employeurs. Marx

« Que vous êtes bonne, Emma ! répète-t-elle, et que je vous aime tendrement ! Il y a des moments où je me demande en pensant à toute votre bonté : que pourrais-je donc inventer pour faire un grand plaisir à ma sœur Emma, que j'aime tant ? »

Maternellement, Emma sourit au contraste de cette joie succédant à cette tristesse ; elle embrasse le front candide soulevé vers elle.

« Ne vous agitez pas trop, ma chérie, et remontez dans votre chambre maintenant. Vous ne devez plus vous inquiéter ni de Geertienne, ni de moi, mais de vous-même. »

Le vieux Ghibert, qui est resté silencieux pendant tout ce colloque, sort alors de son impassibilité.

« Vous avez bien dit de la complaisance, jufrouw Emma, fait-il gravement en posant sa pipe sur le bord de la table.

« Pourquoi cela, Ghibert ? On dirait que vous m'en faites le reproche. »

« C'est n'est point là tout à fait ma pensée, dit jufrouw. Mais, voyez-vous, il y a des circonstances où un peu de dignité ne nuit point. »

« Et vous trouvez que je manque de dignité en laissant Elsie inviter Geertienne, comme elle le désire ? »

« Mon Dieu oui, un peu, à cause de ce Cornelis Grebber qui s'est joint de vous tout le temps et dernièrement encore au moment de la grève... »

« De la grève ? Que voulez-vous dire, Ghibert ? Est-ce que le mari de Geertienne y aurait été pour quelque chose ? »

« Oh oui, bien sûr ? Vous ne l'avez donc pas vu ? Je ne vous en parlais point parce que je pensais que cela vous viendrait d'un autre côté et que je ne voulais point vous trahir de tous ces ennuis. Mais c'est lui

qui a monté la tête aux ouvriers ; et si la grève a duré si longtemps, c'est qu'il leur fournissait de l'argent pour la soutenir. »

— Ah ! mon Dieu ! dit Emma bouleversée, je comprends maintenant pourquoi il était si pressé d'avoir la part d'argent qui revenait à Geertienne. »

« Voilà ! vous pouvez dire qu'il vous a occasionné plus d'un tourment. Aussi le mieux pour vous serait de le tenir dans l'oubli, lui et sa femme, puisque Dieu merci ! vous n'avez plus aucune affaire à débrouiller avec eux. »

« Votre conseil est très juste, mon bon Ghibert. Mais Elsie, pauvre petite ! Cela va la désoler encore plus, si je lui retire à présent la permission que je lui ai accordée. »

« Vous n'avez qu'à lui dire ce que je viens de vous apprendre. Elle est trop raisonnable pour ne pas céder ; il me semble d'ailleurs qu'elle revient. »

Elsie arrive en effet, toute souriante. Elle tend à sa sœur une lettre non encore pliée. — Lisez et ne me grondez point, Emma, d'avoir écrit tout de suite. Je n'y tenais pas de faire cette surprise à notre chère Geertienne. »

Emma pose la lettre sur la table.

« J'ai quelque chose à vous dire, Elsie. Ecoutez moi : Cornelis Grebber... »

« C'est lui qui a excité les ouvriers à quitter l'atelier au moment où le travail pressait le plus ; il a failli, de cette façon, être cause de notre ruine. »

« Oh ! ma sœur ! je le savais, dit Elsie en cachant son visage sur l'épaule d'Emma. Gérard m'avait raconté tout cela le jour même de la grève. »

« Et vous trouvez, quand même, inviter Geertienne à votre communion ? »

« Oui, Emma, je le veux quand même. Ce n'est point sa faute tout à fait si elle est tombée sur un homme aussi méchant. Puis n'est-il pas écrit que l'on doit pardonner les offenses ? Et quand les pardonnerait-on si ce n'est un jour comme celui-là ? »

II

Utrecht, 15 avril 188...

« Mes sœurs bien-aimées Emma et Elsie, »

« Je viens de recevoir la lettre que m'apporte de vos nouvelles et je suis si ému en vous répondant que ma main tremble... Depuis dix-huit mois, — car voilà dix-huit mois que nous sommes séparées — il ne s'est pas écoulé un seul jour où je n'aie pensé à vous avec une vive tendresse, et j'ai pleuré plus d'une fois en me figurant notre petite maison du Wischbrug et ma place vide là-bas entre vous deux. J'aurais bien voulu vous écrire ; mais à quoi cela m'aurait-il servi ? Cornelis ne me permet aucune correspondance, et il ne me laisse libre d'un cent de mes actes. Heureusement il était absent ce matin quand vos chères lignes sont venues et, comme il ne rentrera que ce soir à la veillée, j'ai tout le temps de vous raconter en une seule fois beaucoup de choses que je n'ai jamais pu vous dire. »

« Ma sœur Emma, vous avez dû me trouver bien ingrate de vous quitter, justement au moment où Noël, quand vous aviez arrangé cette... »

« Je me fais plaisir. Mais il est tant de choses que je n'ai pu vous dire, et que je n'aurais pu vous dire, si je n'étais morte plutôt que de ne pas tenir mon serment. Sa volonté pesait sur moi avec une telle puissance que même de loin je me sentais son esclavage ; et maintenant encore, c'est ainsi : il y a en lui quel-

que chose de mystérieux qui me domine ; je suis dans sa main comme un petit enfant sans énergie. »

« Vous croyez peut-être qu'il me reçoit bien tendrement et avec joie, lorsque par le dernier train du soir je le rejoins à Utrecht comme il me l'avait ordonné. Pas du tout. Il me fit monter dans une petite voiture avec laquelle il m'attendait à la station, et, sans me dire une seule parole, il fouetta son cheval qui partit au grand trot dans la campagne. Vous devez vous souvenir que la nuit était très froide et claire, avec une bise aiguë qui s'était levée en même temps que les premières étoiles. Je grelotais à côté de lui, sans qu'il eût même l'air de s'en apercevoir. »

« Le long de la route il y avait beaucoup d'arbres couverts de givre, et c'était très agréable à regarder si les circonstances eussent été moins lugubres ; au bout d'un moment nous entrâmes dans un bois tellement solennel et silencieux que j'en éprouvais un frissonnement d'angoisse ; la lune reluisait comme un disque d'acier bleuté et la terre semblait tout en cristal ; il n'était pas jusqu'à Cornelis lui-même qui ne me parût s'être transformé en quelque statue glacée. Sans le petit cheval qui trotait fermement sur le sol luisant, je me serais demandée si je ne rêvais pas, et si c'était bien une réalité que ce voyage fantastique dont le but m'était complètement inconnu. »

« Enfin nous arrivâmes à un espace de village, où au moins il me sembla que c'en était un, car j'aperçuev des maisons basses dissimulées à gauche au milieu d'un parc ; mais nous n'avancâmes pas jusque-là. Cornelis me fit descendre de voiture et j'en traînai avec lui dans une vaste cour déserte et nue, recouverte d'herbe et encadrée sur

trois côtés par des bâtiments qui avaient l'aspect sinistre et clos d'une prison. A ce moment des nuages livides barrèrent le ciel, et c'est à peine si je distinguai une vieille femme qui venait à nous, armée d'un flambeau. Elle portait une robe noire à longue pélerine et, quand elle fut en face de moi, je vis que son bonnet était orné d'un large ruban blanc. »

« Cornelis alors se décida à parler. »

« Voilà notre jeune sœur, fit-il, en me montrant à cette femme ; je vous la confie ; ayez-en soin et veillez surtout à ce qu'elle ne communique avec personne au dehors. »

« Puis il se tourna vers moi et il me dit de sa voix brève, où je cherchai vainement à discerner un peu d'émotion : »

« Adieu, Geertienne ; vous resterez ici jusqu'à ce que les barrières qui nous séparent soient abaissées. N'ayez aucune crainte et ne cherchez pas à devancer les desseins de Dieu. »

« J'étais tellement abasourdie que je ne trouvais rien à répondre. Il avait déjà disparu et j'écoutai encore le bruit de sa voiture décroissant sur la route, quand la vieille me toucha le bras et, sans me donner aucune explication, me commanda doucement de la suivre. »

« Ce fut seulement le lendemain que je sus exactement où Cornelis m'avait laissée. Vous savez sans doute entendu parler de l'établissement des frères Moraves à Geyst, dans les environs d'Utrecht. C'est une sorte de grand couvent où vivent en différents corps de logis des hommes, des femmes, des filles. On ne se réunit que les jours de fête pour les exercices religieux, et le reste du temps chacun travaille, selon ce qu'il sait faire, à quelque ouvrage qui est vendu ensuite au bénéfice de la communauté ; car il y a des

magasins, dans un de ces grands corps de logis dont je vous ai parlé tout à l'heure, et où l'on vend tout à bien meilleur compte que chez les commerçants. »

« La première chose qu'on fit lorsque je me levai le matin fut de me coiffer d'un bonnet tout pareil à celui que portait la vieille femme qui m'avait reçue la veille, mais orné d'un ruban rose clair ; j'appris alors que c'est la couleur de ce ruban qui détermine l'état auquel appartient chaque sœur : les jeunes filles portent le rouge, celles qui sont fiancées le rose clair, les femmes le bleu et les veuves le blanc. Quant aux frères, ils ont tous le même vêtement gris foncé, presque noir. Il y a en tout deux cent soixante-dix-sept personnes dans la communauté, mais beaucoup de frères Moraves sont dispersés par tout l'univers, et un grand nombre d'entre eux se donnent la mission d'évangéliser les pays lointains. J'ai su depuis que Cornelis était affilié à cette secte. »

« Les journées me paraissaient interminables et, si je n'avais pas été soutenue par l'espérance de voir Cornelis revenir bientôt, je me serais perdue. Les seules distractions sont les assemblées qui se tiennent dans l'église. Ce n'est point un beau monument comme là-bas, mais une salle carrée, presque obscure ; le pasteur, qu'on appelle le « dominé », est assis sur un fauteuil recouvert de velours vert ; les frères et les sœurs sont rangés autour de lui sur des bancs en bois ; quand le service est terminé, il est permis de causer ensemble à voix haute et même de boire quelques tasses de thé, que les plus jeunes sœurs font circuler sur des plateaux. »

A suivre.

coups de crosse ! On a amené la cavalerie, au petit trot d'abord, puis au galop elle a chargé la foule. On aurait pu faire un Fourmies, un Chalon, une nouvelle Martinique.

Dans la cavalerie, il n'y a que des fils de riches, des fils à papas, on pouvait compter sur eux, tandis que les fantassins n'auraient jamais voulu marcher. C'est alors que les caisses à balayures, les burettes à pétrole ont volé par les fenêtres. On a passé à tabac d'honnêtes citoyens, des journalistes bourgeois ont failli y passer.

Le lendemain, leurs journaux n'en ont pas parlé. Quand, à Berne, la police maltraita les étudiants et les journalistes, on cria, et quand c'est à Genève qu'on briganda les ouvriers, personne ne dit mot ; c'est très bien. (*Bravos.*)

M. Beyeler rend également hommage à Sigg qui, pour la seconde fois, a refusé de marcher. (*On applaudit.*)

La presse bourgeoise a annoncé l'arrestation des meneurs à la brasserie Handwerk où ils dinaient plantureusement. (M. Beyeler prend un journal et lit ensuite tout un menu ; ou aucune feuille n'a publié le menu de MM. les membres du comité de grève), un dîner pareil à celui offert par le Conseil fédéral au roi d'Italie ou comparable au banquet offert par la compagnie à ses sarrazins. Je dis que c'est diffamer les gens que d'écrire de pareilles choses, et si le journaliste qui a écrit cela est dans la salle nous lui disons qu'il est un menteur et un diffamateur. (*Applaudissements.*)

La presse bourgeoise a la frousse ; la *Gazette* dit qu'on ne voit pas la grève, elle signale l'absence d'emballage, et ces mêmes gens disent : « Levez la troupe. »

Nous ne sommes pas d'accord avec les anarchistes, mais nous protestons contre les expulsions en masse auxquelles on procède. C'est un scandale (*Bravos*). Nous protestons avec véhémence contre ces renouvellements de Chiasso.

Le gouvernement genevois a perdu la notion des faits. Jamais du temps de Favon, il ne se fut conduit de cette façon. Au Grand Conseil, les partis se sont recollés, huit camarades ont apporté leurs voix de protestation dans cette enceinte. Des radicaux-socialistes votent avec le gouvernement ! Il y a là une grande leçon de choses qui nous montre que les bourgeois sont toujours avec les capitalistes.

M. Beyeler proteste avec véhémence contre la levée des troupes, puis il célèbre ce bel exemple de solidarité prolétarienne. Il invite l'assemblée à voter unanimement un ordre du jour qui sera présenté. Il faut qu'on sache que le prolétariat suisse est de cœur avec les grévistes genevois.

Un télégramme est envoyé au soldat-citoyen Sigg, pour le féliciter de son attitude.

M. PANCHAUD s'élève contre le gouvernement anarchiste de Genève qui a violé la liberté des citoyens en empêchant le droit d'assemblée, contre le gouvernement fédéral et l'Assemblée fédérale qui se sont solidarisés avec ce gouvernement.

Nous vivons sous le régime de l'arbitraire et de la lâcheté gouvernementale. Le gouvernement s'est fait le soutien du capital et l'assassin du travail ; toujours pour le capital contre le travail.

L'orateur en veut aussi à Thiébaud : « Puisque dans un gouvernement d'anarchistes, il y a un socialiste, il devrait s'en aller » ; il tonne contre le militarisme, réclame l'arrestation de Bradford, fait des mots, compare le colonel Galiffet à Galiffet, et conclut en demandant l'union toujours plus grande des travailleurs.

M. RAPIN a parlé ensuite. Il a beaucoup insisté sur ce fait que les journaux de Lausanne ont raconté certains faits, qu'on en rapporte d'autres, qu'on ne peut actuellement contrôler ; on dit qu'une compagnie du 13 a refusé de marcher. (Une voix : laquelle ?) Nous félicitons ceux qui ont refusé de verser le sang de leurs frères.

L'armée ne devait pas intervenir. Au service militaire, on nous a appris à tuer les ennemis du pays et l'on repousse même l'idée d'une offensive ; mais on ne nous a pas appris à marcher contre les ouvriers.

— Et vous voulez, quand même, inviter Geertienne à votre communion ?

— Oui, Emma, je le veux quand même. Ce n'est point sa faute tout à fait si elle est tombée sur un homme aussi méchant. Puis n'est-il pas écrit que l'on doit pardonner les offenses ? Et quand les pardonnerait-on si ce n'est un jour comme celui-là ?

II

Utrecht, 15 avril 188...

« Mes sœurs bien-aimées Emma et Elsie, »

« Je viens de recevoir la lettre que m'apporte de vos nouvelles et je suis si ému en vous répondant que ma main tremble... Depuis dix-huit mois, — car voilà dix-huit mois que nous sommes séparées — il ne s'est pas écoulé un seul jour où je n'aie pensé à vous avec une vive tendresse, et j'ai pleuré plus d'une fois en me figurant notre petite maison du Wischbrug et ma place vide là-bas entre vous deux. J'aurais bien voulu vous écrire ; mais à quoi cela m'aurait-il servi ? Cornelis ne me permet aucune correspondance, et il ne me laisse libre d'un cent de mes actes. Heureusement il était absent ce matin quand vos chères lignes sont venues et, comme il ne rentrera que ce soir à la veillée, j'ai tout le temps de vous raconter en une seule fois beaucoup de choses que je n'ai jamais pu vous dire. »

« Ma sœur Emma, vous avez dû me trouver bien ingrate de vous quitter, justement au moment où Noël, quand vous aviez arrangé cette... »

« Je me fais plaisir. Mais il est tant de choses que je n'ai pu vous dire, et que je n'aurais pu vous dire, si je n'étais morte plutôt que de ne pas tenir mon serment. Sa volonté pesait sur moi avec une telle puissance que même de loin je me sentais son esclavage ; et maintenant encore, c'est ainsi : il y a en lui quel-

que chose de mystérieux qui me domine ; je suis dans sa main comme un petit enfant sans énergie. »

« Vous croyez peut-être qu'il me reçoit bien tendrement et avec joie, lorsque par le dernier train du soir je le rejoins à Utrecht comme il me l'avait ordonné. Pas du tout. Il me fit monter dans une petite voiture avec laquelle il m'attendait à la station, et, sans me dire une seule parole, il fouetta son cheval qui partit au grand trot dans la campagne. Vous devez vous souvenir que la nuit était très froide et claire, avec une bise aiguë qui s'était levée en même temps que les premières étoiles. Je grelotais à côté de lui, sans qu'il eût même l'air de s'en apercevoir. »

« Le long de la route il y avait beaucoup d'arbres couverts de givre, et c'était très agréable à regarder si les circonstances eussent été moins lugubres ; au bout d'un moment nous entrâmes dans un bois tellement solennel et silencieux que j'en éprouvais un frissonnement d'angoisse ; la lune reluisait comme un disque d'acier bleuté et la terre semblait tout en cristal ; il n'était pas jusqu'à Cornelis lui-même qui ne me parût s'être transformé en quelque statue glacée. Sans le petit cheval qui trotait fermement sur le sol luisant, je me serais demandée si je ne rêvais pas, et si c'était bien une réalité que ce voyage fantastique dont le but m'était complètement inconnu. »

« Enfin nous arrivâmes à un espace de village, où au moins il me sembla que c'en était un, car j'aperçuev des maisons basses dissimulées à gauche au milieu d'un parc ; mais nous n'avancâmes pas jusque-là. Cornelis me fit descendre de voiture et j'en traînai avec lui dans une vaste cour déserte et nue, recouverte d'herbe et encadrée sur

trois côtés par des bâtiments qui avaient l'aspect sinistre et clos d'une prison. A ce moment des nuages livides barrèrent le ciel, et c'est à peine si je distinguai une vieille femme qui venait à nous, armée d'un flambeau. Elle portait une robe noire à longue pélerine et, quand elle fut en face de moi, je vis que son bonnet était orné d'un large ruban blanc. »

« Cornelis alors se décida à parler. »

« Voilà notre jeune sœur, fit-il, en me montrant à cette femme ; je vous la confie ; ayez-en soin et veillez surtout à ce qu'elle ne communique avec personne au dehors. »

« Puis il se tourna vers moi et il me dit de sa voix brève, où je cherchai vainement à discerner un peu d'émotion : »

« Adieu, Geertienne ; vous resterez ici jusqu'à ce que les barrières qui nous séparent soient abaissées. N'ayez aucune crainte et ne cherchez pas à devancer les desseins de Dieu. »

« J'étais tellement abasourdie que je ne trouvais rien à répondre. Il avait déjà disparu et j'écoutai encore le bruit de sa voiture décroissant sur la route, quand la vieille me toucha le bras et, sans me donner aucune explication, me commanda doucement de la suivre. »

« Ce fut seulement le lendemain que je sus exactement où Cornelis m'avait laissée. Vous savez sans doute entendu parler de l'établissement des frères Moraves à Geyst, dans les environs d'Utrecht. C'est une sorte de grand couvent où vivent en différents corps de logis des hommes, des femmes, des filles. On ne se réunit que les jours de fête pour les exercices religieux, et le reste du temps chacun travaille, selon ce qu'il sait faire, à quelque ouvrage qui est vendu ensuite au bénéfice de la communauté ; car il y a des

magasins, dans un de ces grands corps de logis dont je vous ai parlé tout à l'heure, et où l'on vend tout à bien meilleur compte que chez les commerçants. »

« La première chose qu'on fit lorsque je me levai le matin fut de me coiffer d'un bonnet tout pareil à celui que portait la vieille femme qui m'avait reçue la veille, mais orné d'un ruban rose clair ; j'appris alors que c'est la couleur de ce ruban qui détermine l'état auquel appartient chaque sœur : les jeunes filles portent le rouge, celles qui sont fiancées le rose clair, les femmes le bleu et les veuves le blanc. Quant aux frères, ils ont tous le même vêtement gris foncé, presque noir. Il y a en tout deux cent soixante-dix-sept personnes dans la communauté, mais beaucoup de frères Moraves sont dispersés par tout l'univers, et un grand nombre d'entre eux se donnent la mission d'évangéliser les pays lointains. J'ai su depuis que Cornelis était affilié à cette secte. »

« Les journées me paraissaient interminables et, si je n'avais pas été soutenue par l'espérance de voir Cornelis revenir bientôt, je me serais perdue. Les seules distractions sont les assemblées qui se tiennent dans l'église. Ce n'est point un beau monument comme là-bas, mais une salle carrée, presque obscure ; le pasteur, qu'on appelle le « dominé », est assis sur un fauteuil recouvert de velours vert ; les frères et les sœurs sont rangés autour de lui sur des bancs en bois ; quand le service est terminé, il est permis de causer ensemble à voix haute et même de boire quelques tasses de thé, que les plus jeunes sœurs font circuler sur des plateaux. »

A suivre.

tre les ouvriers. L'armée devrait disparaître de nos civilisations.

M. Rapin reprend son thème, déjà connu de l'idéal socialiste et appelle de tout son cœur la république universelle. (*Bravos.*)

Enfin M. BEYELER propose un ordre jour suivant :

L'assemblée de Tivoli, après avoir examiné les événements qui se déroulent à Genève, prend les décisions suivantes :

1° Elle proteste contre l'outrecuidance de capitalistes étrangers, dont la rapacité et l'inhumanité accablent les ouvriers à la misère ou à la révolte ;

2° Elle réprovoque la levée des milices dont le rôle constitutionnel est la défense du territoire, estimant que la présence des troupes dans les grèves provoque des troubles au lieu de protéger l'ordre public ;

3° Elle exprime à ses malheureux camarades ouvriers de Genève toute sa sympathie. Elle forme des vœux chaleureux pour une prochaine fin de la grève, et le triomphe des revendications légitimes des travailleurs.

Cet ordre du jour est adopté sans opposition.

Tous les orateurs nous ont abondamment servi l'histoire de la femme piétinée, du vieillard passé à tabac, tout autant de faits que la presse a démentis le lendemain.

On a entendu encore MM. MILLIQUET et PERRET, mais la salle s'est presque vidée pendant leurs discours et la séance a été levée à 11 1/2 h.

A Zurich.

L'assemblée d'automne des sociétés ouvrières du canton de Zurich, réunie hier à Bassersdorf, a voté une résolution protestant contre les incidents de Genève, notamment contre les expulsions et la levée des troupes. Elle a exprimé « sa profonde indignation » et a voté un blâme à l'adresse des autorités du canton de Genève et du Conseil fédéral.

Chronique électorale.

ZURICH

L'assemblée d'automne des députés du Grütli et des sociétés ouvrières, réunie dimanche à Bassersdorf, comptait 85 participants.

Après avoir entendu un rapport sur la tactique à suivre dans les prochaines élections, l'assemblée a décidé de soutenir, dans tous les cas, la candidature de M. Stössel comme député au Conseil des Etats.

Dans le cas où les partis bourgeois laisseraient tomber M. Stössel, on opposerait à M. Usteri (libéral), comme député au Conseil des Etats, la candidature de M. Werner, juge de paix (socialiste).

BERNE

L'assemblée des députés du parti radical du Seeland, réunie hier à Lyss, a décidé à l'unanimité de proposer la réélection des députés actuels, MM. le Dr Beeler, Zimmermann, président du tribunal d'Aarberg, le colonel Will et le lieutenant-colonel Freiburghaus, tous quatre radicaux.

LUCERNE

L'assemblée des députés du parti ouvrier, réunie dimanche à Kriens, était très nombreuse. Elle a décidé d'intervenir dans la lutte avec une liste portant un seul nom, celui de M. Abissier.

L'assemblée s'est ensuite prononcée contre le tarif douanier.

Les électeurs conservateurs du XIVe arrondissement fédéral ont décidé, dans leur réunion de dimanche, à Sursee, de proposer la réélection des députés conservateurs-catholiques actuels, MM. le colonel Schöbinger, conseiller d'Etat, et Fellmann, préfet de Sursee.

A Willisau, les conservateurs ont proposé de porter MM. Hochstrasser, avocat, qui avait annoncé sa démission, et Schmid, secrétaire de préfecture, conseillers sortants. La dépêche ne parle pas de M. Erni, greffier de tribunal, troisième député conservateur de l'arrondissement.

SOLEURE

L'assemblée des députés du parti radical du canton de Soleure, réunie dimanche à Soleure et comptait 500 participants, a décidé à l'unanimité de proposer la réélection des députés actuels (trois radicaux et un conservateur catholique) et de porter pour le cinquième siège nouvellement créé M. Ed. Bally, fabricant de chaussures à Schönenwerd.

SAINT-GALL

Le comité central du parti démocratique et ouvrier a décidé à l'unanimité de porter comme candidats, dans l'arrondissement fé-

déral St-Gall-Tablat-Straubenzell, MM. Scherrer-Fullemann, avocat, conseiller actuel, et Paul Brandt, rédacteur.

GRISONS

Les assemblées locales du parti conservateur des cercles de Rhazuns et de Coire ont décidé de proposer à l'Assemblée cantonale des députés de porter, pour les élections au Conseil national, deux conservateurs catholiques, en première ligne M. Platter, ancien conseiller d'Etat et président de la Société d'histoire des Grisons.

L'assemblée des députés des libéraux aura lieu le 18 octobre.

ARGOVIE

IV. — Que sur ces bases le gouvernement élabore dans le sens le plus démocratique et soumette sans délai aux Chambres un plan de réorganisation de notre enseignement national à tous ses degrés.

France.

Le président Loubet est arrivé hier matin à 9 h., à Valence, pour présider la cérémonie de la pose de la première pierre d'un pont sur le Rhône. Il a été reçu à la gare par les autorités civiles et militaires. Les compliments d'usage ont été échangés, puis les réceptions ont eu lieu à la préfecture. Les rues étaient pavées et la foule a chaleureusement acclamé l'ancien député et sénateur de la Drôme, devenu chef de l'Etat. M. Loubet a fait une allocution familière sans portée politique.

Vendredi matin, à la rue des Martyrs, à Paris, on a trouvé assassinée une femme de 84 ans. L'enquête a démontré que cette personne, Mme veuve Lecomte, était une cousine du général Frossard. Appartenant à une famille des plus honorables, Mme Lecomte avait reçu une très bonne éducation. Douée d'un esprit fin, elle avait une conversation enjouée et des manières distinguées. Grâce à sa situation de fortune, elle avait donc tout ce qu'il faut pour mener une vie honorable. Elle la menait aux yeux de quelques personnes qu'elle fréquentait, et qui ont été fort scandalisées de ce qu'elles ont appris depuis. L'octogénaire pratiquait en effet la comptabilité morale en partie double. Elle entretenait des relations dans un monde interlope où sa coquetterie et son amour du luxe trouvaient également à se satisfaire. Il y a tout lieu de croire qu'elle a été assassinée par un de ses galants qui a ensuite dévalisé son appartement de fond en comble.

Autriche-Hongrie.

On télégraphie de Prague :

« On vient de découvrir à Prague, à la Caisse d'avances de Saint Venceslas, un détournement se montant à plus de 2 millions. Cette affaire survenant après celle de Jellinek à la Laenderbank fait grande sensation.

Il y a quelques mois mourait subitement en chemin de fer, près de Prague, le premier teneur de livres de l'Institut. M. Ort. Le bruit se répandit qu'il s'était empoisonné. Bientôt après on trouva dans la caisse de nombreux irrégularités. Des effets étaient couverts deux fois, des valeurs mises en gage manquaient. Les soupçons se portèrent immédiatement sur M. Ort, en qui on avait placé une confiance illimitée. On fit une enquête et l'on trouva qu'il manquait une somme de 180,000 francs. Le président du conseil d'administration voulut tenir la chose secrète. Mais, malgré toutes les précautions, elle perça dans le public. De nombreuses personnes assaillirent les caisses pour retirer leurs dépôts. Quelques membres du conseil d'administration réclamèrent alors une révision à fond de la caisse.

Cette révision fournit la preuve de la culpabilité de M. Ort, du président, d'un membre du conseil d'administration Mgr Drozd et du directeur, M. Kohaut. Ces deux dernières personnes ont été arrêtées hier, ainsi que trois employés de l'établissement sur lesquels on aurait également de graves soupçons.

L'enquête va d'ailleurs continuer et on s'attend à de nouvelles arrestations. Mgr Drozd était très connu et estimé dans les cercles cléricaux. Il était considéré comme le chef du parti cléricale tchèque. Le pape, en récompense de ses services, l'avait nommé prélat de sa maison, et le cardinal prince archevêque Schoenborn vicaire épiscopal.

On parle beaucoup en ce moment de la sortie du comte Eugène Esterhazy de l'ordre des jésuites. Fils du comte Paul Esterhazy qui prit part à la Révolution de 1848, à côté de Klapka, le comte Eugène entra dans l'Ordre en 1883, après avoir renoncé à toute fortune, se montant à plusieurs millions, en faveur des membres de sa famille et s'être réservé seulement la somme de 400,000 florins, dont il fit don à la compagnie de Jésus.

Il se trouvait à Budapest où il prêchait souvent en présence d'un auditoire essentiellement aristocratique. Membre de droit de la Chambre des magnats, il n'y parut qu'une seule fois, et son apparition fit sensation pour voter contre les lois politiques religieuses.

On ne sait pas encore quels sont les motifs qui ont poussé le père Esterhazy à sortir de l'Ordre; on l'apprendra sans doute au cours du procès qui va s'engager, l'Ordre se refusant à lui restituer la somme de 400,000 florins dont il lui avait fait don et qu'il réclame maintenant.

Bulgarie.

On mande de Sofia, 12 octobre, au Temps :

« A la suite de représentations de Constantinople, le gouvernement bulgare a décidé de renforcer les troupes de la frontière du côté de Kustendil, de Dubinitza, de Samakof par environ deux mille réservistes avec quelques batteries d'artillerie et quelques es-

cadrons de cavalerie. En réalité, il s'agit plutôt d'empêcher toute agitation des Macédoniens en Bulgarie même, que d'impressionner l'insurrection en Macédoine.

L'opinion est assez étonnée de la convocation des réservistes, car il ne manque pas de troupes actives à envoyer à la frontière macédonienne et on commence à s'inquiéter.

Le comité macédonien Michailovskiy a de nouveau donné une nouvelle sensationnelle dans son organe les *Reformes*. Suivant elle les insurgés auraient bloqué Dehumaja, enlevé deux canons aux Turcs et seraient entrés à Kresna.

L'autre comité dément cette nouvelle comme les précédentes dans ses organes, le *Pravo* et la *Vetchna Posta*.

En dernière heure, on annonce que le général Zontchev, un des chefs du comité Michailovskiy, interné par le gouvernement bulgare à Drenovo, a réussi à s'échapper, comme le lieutenant-colonel Nicoloff, et qu'il a dû passer en Macédoine.

Roumanie.

Lord Stanley, en réponse à une interpellation à la Chambre des Lords, a dit un jour :

« La question des juifs en Roumanie touche plus vivement les chrétiens que les juifs eux-mêmes, car si les juifs en souffrent, les chrétiens en sont déshonorés. Je ne connais pas un autre exemple contemporain d'une telle série d'actes oppressifs qui se soient perpétrés sans aucun motif raisonnable. »

Royaume-Uni.

Edouard VII est rentré, samedi soir, dans sa capitale après deux mois d'absence, l'air assez fort, le teint bronzé, évidemment heureux de se retrouver à Londres. Une foule considérable l'a salué de vivats. On a également acclamé le chien du roi, un terrier irlandais, qui voulait à tout prix suivre « à pied » la voiture de son maître. Mais fut emporté par les domestiques, malgré sa vigoureuse défense.

Samedi, inauguration de la statue de Gladstone à Glasgow. Lord Rosebery a prononcé l'éloge de M. Gladstone, dont il a si complètement méconnu les traditions et l'esprit comme leader du parti libéral.

Les journaux du continent ont reproduit une information suivant laquelle les réservistes et les volontaires licenciés à la suite de la paix ne trouvaient pas de travail à leur retour en Angleterre et que leur situation était digne de la plus grande pitié. Il est probable que des cas se sont présentés tels qu'on les généralise; mais c'est plutôt l'inverse qui est vrai: les hommes libérés du service sont réintégrés dans leurs anciennes places au détriment de ceux qui ont été remplacés provisoirement ou bien ils sont préférés lorsqu'il se présente des places vacantes, au point que les évincés se plaignent amèrement.

Les doléances des évincés ont provoqué une réponse de lord Roberts. Mardi dernier, au banquet que la Corporation des poissonniers donnait en l'honneur de lord Roberts, de lord Kitchener et du capitaine Percy Scott, le commandant du *Terrible* dont la brigade navale a fait campagne avec le général Buller, le général en chef de l'armée britannique a dit qu'il avait reçu de nombreuses protestations contre la préférence accordée aux anciens soldats partout où ils entrent en compétition. Il a ajouté :

« Je suis frappé de ce que ceux qui se plaignent des soldats oublient ce que ces soldats ont fait pour eux. Ils ont perdu de vue ce fait que si un nombre suffisant d'hommes ne s'engageaient pas volontairement chaque année pour servir, la nation aurait à voir quelles autres dispositions elle aurait à prendre pour maintenir l'armée active au chiffre voulu et pour nous fournir une réserve assez nombreuse. Ce serait une politique à courte vue de ce mettre des empêchements à ce que nos soldats trouvent de l'emploi en quittant l'armée. »

Etats-Unis.

On s'étonne de la lenteur des mesures que prend le gouvernement de la Pensylvanie et de ses hésitations vis-à-vis des excès commis par des grévistes. On se demande aussi pourquoi le gouvernement central n'intervient pas en présence de l'étendue de la région exposée et des désordres qui s'y sont produits. La raison de cette inaction est que la Constitution ne permet pas au gouvernement central d'intervenir sans le consentement de la législature pensylvanienne. Or celle-ci tient à ménager les ouvriers qui se sont élevez. Le gouvernement ne peut même pas abaisser le droit sur les charbons qui pourraient arriver par mer, sans convoquer une session spéciale du Congrès. Or les charbons que l'Angleterre pourrait expédier actuellement seraient tout à fait insuffisants. La grève des mineurs en France a en effet provoqué dans ce pays de très gros achats de charbons anglais qui s'écoulent à des prix très élevés en n'ayant que la Manche à franchir.

Un certain nombre d'usines aux Etats-Unis ont entrepris de transformer leurs ap-

pareils de manière à remplacer la combustion de la houille par celle du pétrole.

— Les grèves se multiplient aux Etats-Unis.

Les efforts tentés en vue d'une conciliation entre les employés des tramways en grève, à la Nouvelle-Orléans et la compagnie ont échoué. La milice est toute prête à empêcher des désordres.

Une dépêche reçue par le *New-York Herald* dit qu'une grève a éclaté dans les imprimeries de New-York. Les grévistes, au nombre de deux mille cinq cents, réclament une augmentation de deux dollars par semaine. De ce fait, la publication d'un certain nombre de magazines et de périodiques a été interrompue.

Canada.

Dans le but d'améliorer la situation résultant de la rareté du combustible, le gouvernement canadien va proposer de transporter gratuitement, des mines de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au terminus ouest de Montréal de la voie ferrée intercoloniale, le charbon qui aurait été acheté par les municipalités pour être vendu au prix coûtant.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Inondations. — Les cours d'eau du canton de St-Gall ont débordé dans le Toggenbourg et la vallée du Rhin. Les prairies sont sous l'eau.

A Lucerne, à la suite de la pluie diluvienne de la nuit de samedi à dimanche, des dommages considérables se sont produits. A Horw, les pompiers ont dû être mis sur pied pour protéger les maisons, dans lesquelles l'eau pénétrait. Un petit éboulement de terrain s'est produit sur la ligne du Gothard, entre Lucerne et Meggen. La circulation des trains a été interrompue pendant trois heures.

NOUVELLES DES CANTONS

ZURICH. — Le conseil municipal de la ville de Zurich, après une discussion qui a duré quatre heures, a adopté samedi l'article 3 de la proposition de la majorité au sujet de la police des étrangers et le contrôle, tendant à ne donner aucune suite aux graves accusations lancées par le pasteur socialiste Pfueger contre le chef du bureau central de contrôle.

L'assemblée de la Société des écoles évangéliques de Suisse, qui comptait 250 participants, a approuvé le rapport et les comptes annuels et a nommé comme nouveau membre du comité, M. Graf (Münzingen). A l'assemblée générale, M. le Dr Gruner (Berne) a présenté un intéressant rapport sur l'attitude du chrétien vis-à-vis de la science moderne.

NEUCHÂTEL. — Les comptes du tir cantonal de Fleurier soldent par un bénéfice de quinze à vingt mille francs. Les actions sont remboursées avec un supplément de cinq pour cent.

CANTON DE VAUD

Série noire.

Jeudi, à Riex, M. Capt, vigneron à Epesses, a reçu d'un cheval une ruade si violente qu'elle lui a fracturé le coude et fait de graves contusions à la tête. Son état est sérieux.

Samedi, à une heure, à la gare de Morges, un jeune homme de 25 ans, Marius Raymond, homme d'équipe, traversant la voie pour lancer un wagon au moment où passait un train de marchandises, a été tamponné, renversé sur la voie et a eu un pied coupé près de la cheville. Il a été transporté à l'infirmerie de Morges. L'amputation du pied sera nécessaire. — Triste coïncidence : il y a juste 25 ans que le père du jeune Raymond avait eu, lui aussi, le pied coupé à la gare de Morges, dans des circonstances à peu près semblables.

A Rolle, on a relevé ce matin, lundi, sur la voie ferrée, le cadavre d'un nommé Tissot, brantard, qui a dû être écrasé par le dernier train de cette nuit. On suppose que, s'étant égaré, il aura voulu suivre la voie pour rentrer chez lui.

Enfin, à Lausanne, le nommé Georges Vannaz, pionnier à la Compagnie des tramways lausannois, était occupé en préalable à décharger des rails, lorsqu'une aiguille ayant glissé du char lui tomba sur la jambe et la brisa. Il a été transporté à l'hôpital cantonal. La fracture est des plus compliquées; on n'a pas encore pu la réduire et l'on n'est pas encore certain de pouvoir conserver le membre blessé.

L'attentat de Montagny.

Dizereus, le meurtrier du petit Bron, a été arrêté et enfermé dans les prisons de Cully. Après avoir essayé de nier, il a tout avoué. Il dit avoir pris à Bron les 50 fr. pour s'a-

cheter une valise. Il a ajouté qu'il y avait fort longtemps qu'il guettait Bron et que chaque fois qu'il y avait payé à la laiterie d'Arin, il avait eu l'intention de le tuer et de le voler. Pour avoir plus facilement raison de sa victime, Dizereus lui montra un nid d'écureuil imaginaire. Et c'est pendant que le petit Bron regardait avec attention ce soudain nid que Dizereus l'assailit comme nous l'avons dit.

L'état du petit Bron est toujours grave. Le Dr Dentan, de Lutry, a appelé en consultation le Dr Vuillet, de Lausanne. Le transfert du blessé à l'hôpital est encore impossible. On a retrouvé sous le lit de Dizereus, où il l'avait jeté pour détourner les soupçons, le billet de 50 fr. volé à Bron. Celui-ci avait retenu à la laiterie 50 et quelques francs, dont un billet de 50 fr. qu'il avait placé dans le carnet de la laiterie et quelques pièces de 5 fr. qu'il avait nouées dans son mouchoir.

BASSINS. — Le conseil général de la commune de Bassins a, à l'unanimité, autorisé la municipalité à signer une convention avec la Société des forces motrices du lac de Joux et de l'Orbe, pour la fourniture de l'éclairage électrique nécessaire à l'éclairage du village et à la marche de la machine à battre communale.

St-GROIX. — La rentrée des classes, qui devait avoir lieu mardi 18 octobre, est retardée de 15 jours, à cause de la persistance de l'épidémie de rougeole.

LAUSANNE

Est-ce vrai ? — Hier, 11 courant, nous avons vu sur la promenade de *Derrière-Bourg*, que l'on devrait mieux désigner sous le nom de *Devant-Bourg*, des lattes, des profils et des gabarits. Quelqu'un de bien informé nous a assuré que c'est un projet pour faire des voies de garages et remises, pour un certain nombre de voitures de tramways.

Nous espérons que ce n'est pas sérieux et nous invitons la commission dite « d'Art public » ou « contre l'enlaidissement » à ne pas laisser échapper cette occasion de faire quelque chose.

Récitals littéraires. — Nous rappelons que c'est demain mardi, 14 courant à 5 heures, dans la salle des concerts, que M. Alphonse Scheler fera sa première séance de diction.

Concerts populaires. — Le prochain concert aura lieu mercredi 15 octobre, à l'heure habituelle, avec les concours de Mlle Alice Bouc, cantatrice de Lille. Cette jeune artiste, qui nous arrive précédée d'une solide réputation chanta des morceaux heureusement choisis de Massenet, Grieg, Chaminade, Godard. L'orchestre exécuta des ouvertures de Marschner, Mendelssohn (*Ruy-Blas*), et des czaïdas (dances bohémienne), de Michich.

Concerts. — M. Emile Blanchet, le jeune pianiste lausannois qui s'est fait entendre avec succès à Londres et à Berlin, donnera le 31 octobre, au théâtre (salle des concerts), un récital de piano.

La vendange de 1902.

Les ventes aux enchères.

Bière. — Samedi soir s'est mise la récolte des vignes que la commune de Bière possède sur les territoires de Féchy et de Perroy, environ 18,000 litres de vendange. La récolte a été adjugée à 25,5 centimes le litre de vendange, récolte aux frais de la commune, paiement moitié au 1^{er} février, solde au 1^{er} mai (26 cent. en 1900, 42 en 1899, 52,25 en 1898, 37 en 1897, 30 en 1896, 57 en 1895, 31,25 en 1894, 31 en 1893).

Bussy. — La récolte de la vigne communale s'est vendue samedi soir aux enchères 25 cent. le litre de moût pris sous le pressoir, récolte aux frais du vigneron. La récolte est passable. On vendra dès vendredi 17 octobre. (21 cent. en 1900).

Clarmont. — Samedi soir se sont vendues aux enchères la récolte communale et les récoltes de pupilles. Les prix ont été de 17,5 cent. pour la commune, de 17 cent. pour les pupilles, de 17 et 17,5 cent. pour les particuliers, récolte aux frais des acquéreurs, vin non logé, payé comptant pour les pupilles et particuliers, à Noël pour la commune. La récolte est d'une bonne moyenne, soit de 300 à 400 litres par fassoirier (l'an dernier les vignes étaient grêlées et l'on n'a fait que 150 à 180 litres). Les prix de 17 et 17,5 ci-dessus représentent environ 23 cent. vin clair.

Etoy. — La mise de la vendange de la commune a eu lieu samedi soir. La récolte communale s'est vendue de 18,5 à 20 cent. par litre de vendange, récolte faite par le vigneron, paiement au 1^{er} novembre et au 31 décembre. Les mises de récoltes de particuliers n'ont pas donné de résultats (en 1901, la récolte communale s'était vendue 10 et 11 cent., prix non ratifiés; en 1900, 20 et 20,5 cent.; en 1899, 32). La récolte est belle, abondante, franche, assez mûre; on l'évalue de 700 à 900 litres (400 à 500 l'an passé). On vendra partout dès lundi. Il ne reste en fait de vieux que quelques 1901 à 35 cent.

Montreux. — Samedi, aux Planches, se sont vendues aux enchères publiques, les récoltes appartenant aux tuteles, curatelles et à quelques particuliers. Les prix ont varié de 10,10 à 13 fr. la brantée de 40 litres de vendange. Les récoltes de 9 pupilles ont atteint le prix moyen de 12 fr. la brantée de 40 litres, récolte aux frais de l'acquéreur, paiement moitié à fin 1902, moitié à Pâques 1903. Une récolte de particuliers s'est vendue 13 fr. 40, soit 35,5 cent. le litre, récolte aux frais du vendeur (20,5 en 1901). Les pupilles s'étaient vendues en 1901 de 17,75 à 18,75 cent. le litre; en 1900, de 22 à 23 cent. Il y a donc une hausse sensible sur 1901. Il est vrai que la récolte est moins considérable; tandis que l'an dernier on a fait de 400 à 500 litres par fassoirier, on ne fera, en moyenne, cette année, que 100 à 150 litres. Les prix de vendange atteints par la mise représentent environ 35 à 37 cent., vin clair. Il reste entre les mains des marchands quelques 1900 à 45 cent. et 1901 à 50 cent. Les propriétaires n'en possèdent plus.

Orbe. — Samedi après-midi ont eu lieu les mises de vendanges.

La récolte de la commune, divisée en deux lots, (près de onze ouvriers) s'est vendue 16 et 13 centimes, récolte aux frais de l'acquéreur; mais l'échute n'a pas été ratifiée et la municipalité a traité de gré à gré pour 17 centimes, ce qui représente environ 25 centimes vin clair, qui est le prix courant qui s'établit, pense-t-on. (En 1901, prix de mise 10 centimes; en 1900, 17,5; en 1899, 30; en 1898, 42).

Particuliers : deux récoltes vendues de gré à gré à 16 centimes, soit 24 centimes environ le litre de moût, récolte aux frais

de l'acquéreur; paiement à fin 1902. La récolte de cette année se présente assez bien : on l'évalue de 250 à 400 litres par fassoirier, suivant les parquets; c'est dire qu'elle est assez variable. Elle a belle apparence, exempte de pourri. Il reste quelques vieux de 32 à 34 centimes.

Vully. — La mise des vendanges de la commune de Bas-Vully a donné 18 fr. la gerle (13,5 en 1901).

Concise. — Le blanc de la commune s'est misé 25 cent. le litre de moût; le blanc des particuliers 20 et 21 cent., le rouge 19 cent. le litre de moût. (En 1901 : commune 19,5, particuliers 14,5 et 15).

Echandens. — La récolte des vignes de la commune (environ 3000 litres) s'est vendue samedi en un seul lot 26,5 cent. le litre de moût, récolte aux frais de la commune, paiement moitié comptant, moitié à Noël. En 1901 la récolte (environ 5000 litres) s'était vendue 17 cent.; en 1900, 26,5; en 1899, 40 cent.; en 1898, 50 cent.; en 1897, 35 cent.; en 1895, 51 cent. La récolte est assez belle cette année. Quelques vignes, cependant, ayant été gelées, rendront peu. Les autres donneront de 300 à 400 litres (500 en 1901). Le mildiou a fait de grands ravages dans les vignes négligées, les autres ont une assez jolie récolte.

Aigle. — Samedi soir ont eu lieu les mises de vendanges. En voici les résultats : Mousquetiers d'Aigle, 41 cent. le litre de vendange, récolte aux frais de l'acquéreur, M. A. Burgath, café de l'Aigle noir (37 cent. en 1901, 51 en 1900, 69 en 1899, 65 en 1898, 60 en 1897, 55 en 1896, 70 en 1895, 45 en 1894, 44 en 1893).

MM. Pictet à Paris, successeurs de l'hoirie De Ramer-Buttin (environ 60 brantées), 34 cent. Acquéreur M. E. Deladoey, cafetier à la Fontaine.

Office des poursuites : un lot important a été adjugé au prix de 42 cent. à M. François Genillard, directeur du Crédit d'Aigle. D'autres lots moins importants ont été adjugés à des prix dont la moyenne peut être évaluée entre 30 et 32 cent. le litre. On sait que la commune encaisse.

Signy. — La récolte pendante des trois vignes de la commune s'est mise samedi. Une vigne de rouge et de blanc s'est vendue 26,5; deux vignes de blanc 24 cent., récolte aux frais de l'acquéreur, paiement à fin 1902. La récolte est belle, exempte de maladie. On fera de 450 à 500 litres par fassoirier. On vendra dès demain mardi.

Lavey. — Le bureau des fortifications a fait vendre dimanche, aux enchères publiques, la récolte des vignes de l'Arzillier (environ 10 brantées), appartenant à la Confédération. L'adjudication a été donnée au prix de 14 fr. 20 la brantée de 45 litres (31,6 le litre), récolte aux frais de l'acquéreur, paiement au 1^{er} novembre.

Dans la contrée, il y a une grande inégalité entre les différents parquets. Tandis que certaines vignes donneront de 300 à 350 litres, la généralité n'aura que 100 à 280 litres en moyenne par fassoirier. La récolte de l'Arzillier, appartenant à la Confédération, est dans la contrée la seule qui se vende aux enchères publiques, les propriétaires vendant au prix courant, par brantées de vendange de 45 litres rendue au pied de la vigne. Cette année un consortium d'acheteurs offre 15 fr. Des offres sont faites à 17 et 18 francs. Il est probable que se seront ces derniers prix qui feront règle. Les cafetiers de Lavey paient généralement 4 fr. de plus que ceux de Bex par brantée de vendange. La consommation locale annuelle est d'environ 50,000 litres de vin.

La levée des bans.

Orbe. — Les propriétaires de vignes, convoqués par la municipalité en assemblée samedi soir, dans le but d'émettre leurs vœux relativement à la levée des bans de vendange, ont discuté la question, après quoi la municipalité a fixé au vendredi 17 octobre la levée générale des bans sur le territoire de la commune d'Orbe. Les petits propriétaires ne possédant pas de pressoir peuvent vendanger dès le lundi 13, moyennant inscription au greffe communal et paiement d'une taxe fixe de 3 fr. par journée de vendange.

Dernières dépêches

EN TURQUIE

Salonique, 13 octobre. — De nombreux insurgés ont passé près de Djunabaya. Ils ont culbuté les troupes qui manquaient de munitions.

Les autorités, aussitôt avisées, ont envoyé des renforts. Depuis jeudi, huit bataillons ont été mobilisés. Un grand nombre de trains militaires sont organisés. Deux mille hommes partiront prochainement pour Melnik, centre de l'insurrection.

Constantinople, 13 octobre. — Le chef albanais Bolietinetz, qui était enfermé depuis quatre ans dans un fortin, près de Mitrovitz, vient de se soumettre. Sur la demande de l'ambassadeur de Russie, il sera envoyé à Konieh.

Paris, 13 octobre. — On mande de Constantinople au *Figaro* :

« Dans un entretien avec le grand-duc Nicolas, Abdul-Hamid aurait fait allusion à un voyage du tsar à Constantinople. »

Le correspondant ajoute que le sultan a chargé le chef de la mission ottomane qui va saluer le tsar et la tsarine à Livadia de remettre à l'empereur une lettre dans laquelle cette invitation est renouvelée.

LES GRÈVES

La Linéa, 13 octobre. — Le calme est rétabli. La plupart des ouvriers travaillent. Trois anarchistes ont été arrêtés.

St-Etienne, 13 octobre. — Un pousseur de P.-L.-M. a trouvé, au cœur d'une aiguille près de la gare de Moret, où les mineurs continuent à travailler, un poids de disque pesant 10 kilos. Une enquête est ouverte.

New-York, 13 octobre. — Malgré l'attitude intransigeante des propriétaires de mines, des négociations sont encore engagées dans l'espoir de mettre fin à la lutte.

Paris, 13 octobre. — Une dépêche de New-York au *Matin* annonce que le président Roosevelt a l'intention de demander au Congrès de supprimer le droit d'importation sur la houille.

Les approvisionnements sont partout insuffisants.

Pour remplacer le charbon, le peuple emploie des briques imbibées de pétrole. Des milliers de pauvres gens pêchent le bois flottant sur les rivières et recherchent des débris de charbon dans les dépôts d'ordures du service de la voirie.

Il est de plus en plus question de proclamer l'état de siège dans la région minière en raison de l'accroissement constant des actes de violence.

ELECTIONS FEDERALES

Hérissau, 13 octobre. — M. Lutz, à Luttenberg, conseiller national, annonce qu'il décline une nouvelle candidature au Conseil national.

Genève, 13 octobre. — Le comité central du parti indépendant a désigné hier pour son candidat au Conseil national, M. Fontana, président de la Cour de cassation.

UNION SUISSE DES PAYSANS

Berne, 13 octobre. — Le grand comité de l'Union suisse des paysans réuni dimanche à Berne a décidé d'adopter le tarif douanier et de déconseiller aux agriculteurs de signer les feuilles pour le referendum.

Il a constaté, il est vrai, que le nouveau tarif douanier servait davantage les intérêts de l'industrie et des métiers que ceux de l'agriculture, et qu'à la suite des dernières décisions en particulier, les revendications des agriculteurs n'avaient reçu satisfaction dans le tarif que sur un très petit nombre de points.

Mais comme le rejet du projet actuel remettrait implicitement en question l'établissement d'un nouveau tarif, ce qui rendrait beaucoup plus difficile la conclusion de nouveaux traités de commerce et causerait un grave préjudice à l'exportation, le comité estime que le devoir de l'Union suisse des paysans, pour le cas où le tarif serait soumis à la votation populaire, sera d'agir en faveur de l'adoption. Il a en conséquence accordé dans ce but au comité directeur des compétences et des crédits étendus.

En ce qui concerne le règlement du droit de succession pour la propriété rurale proposé par la commission fédérale pour le futur code civil suisse, le secrétaire agricole est chargé de faire une enquête sur le désir des agriculteurs.

Relativement à la proposition de l'Union de fixer dans la loi un avantage en pour cent pour celui des fils qui reprend la propriété paternelle, l'Union s'appuiera sur le résultat de l'enquête pour faire introduire dans le droit successoral des dispositions propres à sauvegarder les intérêts des populations rurales.

Les mesures prises par le bureau en vue de faciliter l'exportation des fruits sont approuvées. Il est constaté avec satisfaction que les demandes des agriculteurs ont trouvé bon accueil auprès de la Confédération et des cantons.

M. Gysi, décédé, est remplacé au comité-directeur par M. Ludz, à Greng (Fribourg).

CHEMINAUX

Zurich, 13 octobre. — Une conférence des représentants des différentes associations de cheminaux a discuté hier les récentes décisions du Conseil des Etats sur la durée du travail dans les entreprises de transport et sur les journées de repos.

Il est question de convoquer ultérieurement une grande assemblée de cheminaux pour examiner la question.

REPRISE DE TRAVAIL

Genève, 13 octobre. — La reprise du travail est générale ce matin. On ne signale aucun incident.

LUCIEN VINCENT, éditeur.

L'Odol préserve les dents de la carie

AMEUBLEMENTS FABRIQUE DE MEUBLES de la cour et ébénisterie artistique de Ludwig Altler, armstadt.

ÉTABLISSEMENT DE TOUT L'ORDRE F

Graphite Dixon en flocons

mélange
aux huiles pour cylindres, huiles industrielles en tous genres et graisses constantes

le meilleur produit de graissage connu à ce jour

grands succès obtenus aux Locomotives, Machines à vapeur, Turbines, Dynamos, Moteurs en tous genres.
Prospectus et Prix-courants gratuits et franco.

WANNER & C^{ie}, A HORGEN

Seuls représentants de l'usine de graphite Dixon de Ticonderoga, Etats-Unis.

THEATRE DE LAUSANNE

Direction J. Darcourt (3^e année)

Mardi 14 octobre 1902
Début de la troupe
de vaudeville

Première représentation

LE SORSIS

Vaudeville en 3 actes.

Service de tramways à la sortie. — Location comme d'usage.

KURSAAL

Tous les soirs, à 8 1/2 h.
sauf le mardi et jeudi.

Grande représentation

Dimanche à 3 heures

MATINÉE

même spectacle que le soir.

Succès! Succès!

Odono's --- Brothers French's.

Casino-Théâtre de Lausanne

Grande salle des spectacles

Vendredi 17 octob. 1902
à 8 h. soir

Premier

Concert d'abonnement

donné par

l'Orchestre de la Ville de Lausanne

renforcé par des artistes et amateurs de Montreux, Vevey et Lausanne, avec les précieux concours de

Mlle Jeanne LECLERC de l'Opéra Comique

Direction: H. HAMMER.

Bureau de location: MM. Postel Frères, 35, rue de Bourg, où l'on peut également souscrire un abonnement aux cinq concerts, avec réduction de prix.

Service habituel des tramways à la sortie du concert.

D^r SCHNETZLER

DE RETOUR

D^r CAMPART

DE RETOUR

Maladies des enfants

D^r TAILLENS

de retour.

Docteur Raach

absent jusqu'à nouvel avis.

Le bureau est transféré

9, Place St-François, 9.

S. de Felice

AVOCAT

absent jusqu'à nouvel avis.

Le bureau est transféré

9, Place St-François, 9.

FUMEURS

Demandes chez tous les marchands de tabacs

LE NOUVEAU PAPIER A CIGARETTES

ABADIE N° 184

Gros cahiers de 200 feuilles

Vente en gros pour la Suisse: MATTER Frères, Lausanne.

Pension-famille

Mme DINI, Villa Albion, 2^e et 3^e étages, Montbenon. Chambres disponibles.

ON PRENDRAIT dans une honorable famille d'interlaken, 2 ou 3 jeunes filles qui désireraient apprendre l'allemand. Facilité de suivre l'école primaire ou secondaire. Vie de famille, bons soins, on aiderait à faire les leçons à la maison. Prix mod. S'adresser à M. Inebini, imprimerie, Lausanne.

Renvoi de mise de vins

La mise de vins de Mlle Freuler, à Bonvillars, annoncée pour mercredi 15 octobre 1902

est renvoyée

en mercredi 5 novembre 1902, à 3 heures après-midi.

A. ALLAMAN, notaire.

BOVRIL est nourrissant au plus haut degré

En fortifiant le système vital, il lui donne la vigueur nécessaire pour supporter les fatigues et les privations et maintient le corps en état de résister aux maladies.

Pour réparer les forces pendant la convalescence BOVRIL est sans égal.

Ferdinand Wenger

Lausanne.

Ulcères aux jambes

dartres, mauvaise haleine.

Grâce à votre traitement par correspondance, je suis délivré maintenant des ulcères aux jambes avec inflammation et enflure, dont j'ai beaucoup souffert ainsi que de dartres humides et de mauvaise haleine. J'ai pu reprendre mon travail et ne veux pas tarder plus longtemps à vous remercier sincèrement de toute la peine que vous avez prise pour me guérir. Si jamais je retombais malade, soyez persuadé que je ne m'adresserai à personne d'autre qu'à vous. Lausanne, pres. Dietrich, Togggenburg, le 9 décembre 1900. Edouard Scheuchzer. La signature d'Edouard Scheuchzer écrite par son ordre par sa fille Louise est attestée par Joseph Ritz, syndic de Bütschwil, et de St-Gall le 9 décembre 1900. Adresse: Policlinique privée Glaris, Kirchstrasse 40, Glaris.

petits enfants

en bas âge chez une garde-malade expérimentée et de toute confiance, habitant la campagne. Soins maternels. Références à disposition.

S'adresser à M^{me} Henri Junod, La Sagne, Ste-Croix.

Une dame seule, à Genève, prendrait en pension

dans une honorable famille d'interlaken, 2 ou 3 jeunes filles qui désireraient apprendre l'allemand. Facilité de suivre l'école primaire ou secondaire. Vie de famille, bons soins, on aiderait à faire les leçons à la maison. Prix mod. S'adresser à M. Inebini, imprimerie, Lausanne.

THEE-MESSMER

le plus goûté et le plus répandu. — Mélanges renommés. — Paquets échantillons 80 cent., 1 fr. etc., chez Louis Béchert, Henri Desponds et Winandy et Cie.

La vente du Montrond-Football Club

en faveur des COLONIES DE VACANCES, DE LA SOLIDARITÉ ET DES CUISINES SCOLAIRES

aura lieu les 5 et 6 novembre

Mercredi et Jeudi 5 et 6 novembre

au CASINO-THÉÂTRE

Les objets destinés à cette vente peuvent être déposés aux adresses suivantes:

M^{mes} Fournier, mercerie, boulevard Grancy. — Frey, broderie, place Pépinet. — Hoch & Blanc, rue de Bourg. — M^{les} Gaschen, mercerie, rue d'Etraz. — Marchand, papeterie, rue du Pont. — MM. Béchert, négociant, place St-Laurent. — Campelle, négociant, place de la Riponne. — Chiappa, verrier, St-Laurent. — Compond, négociant, place de la Palud. — Duvoisin, papeterie, rue Pépinet. — Henny, porcelaines, rue Madeleine. — Manuel, négociants, rue de l'Halle. — Piccard-Gonthier, charcutier, rue St-François. — Reber-Demardines, rue St-François. — Verrier, restaurateur, Cité-devant. — Boulangerie lausannoise, onchy. — Société suisse d'ameublements, place St-François. M. Guye, banquier.

Banque du Commerce, Genève

Coffres-Forts en location

dans les caveaux de la Banque pour la garde des titres, papiers de valeur, bijoux, argenterie, etc.

TARIF:

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
N° 1	5.—	10.—	15.—	20.—
N° 2	7.50	15.—	25.—	40.—
N° 3	10.—	25.—	40.—	60.—
N° 4	20.—	50.—	80.—	120.—

SÉCURITÉ COMPLÈTE

HOTEL-PENSION VICTORIA

MONTREUX

Maison de deuxième ordre, remise complètement à neuf. Pension et chambre de 5 à 8 fr. par jour.

F. X. GASSLER, propr.

7495-30038

INSTITUTION STEBLER, ZURICH V

76, Gladbachstrasse

à proximité de l'Université et de l'Ecole polytechnique fédérale

Internat et Externat

Préparation sérieuse pour les établissements supérieurs suivants: Ecole polytechnique, Université, Technikum, gymnase littéraire, Ecole industrielle.

En outre, il est joint à l'institution une section commerciale, pour les élèves secondaires et des cours d'allemand spéciaux pour les étrangers.

L'enseignement se donne en français et en allemand par des professeurs diplômés.

7968

TEINTURERIE LYONNAISE

J. GIRAUD

Médaille d'or Exposit. de Vevey 1901

Magasins: rue St-Pierre 21, rue Madeleine, 24, rue des Terreaux, 26

Spécialité de travaux de luxe.

Lavages chimiques.

Teinture des soieries, des velours, satins.

Nettoyages et teintures des ameublements.

Teintures et nettoyages des vêtements, tout confectionnés. — On ne décolor rien.

3343

ARBRES DE TRANSMISSIONS

en acier comprimé laminé, qualité allemande, ainsi qu'en qualité véritable américaine, tournés et affilés, tout ce qu'il y a de meilleur et de plus beau, fournissons très promptement à prix modérés.

6035-42910

Affoltern, Christen et C^{ie}, Bâle

Aciers en gros.

NB. Veuillez s. v. p. demander notre tarif spécial.

Très grand dépôt.

Articles de cave. Machines vinicoles.

POMPE A VIN Machines à boucher, à capotier et à rinçer les bouteilles etc., etc.

Tuyaux en caoutchouc Recordis. Robinets

JULES ROLLER, FRANKFORT S. M

Dépôt pour la Suisse: Neuve, 21. O. FUNK-BÄLLY

Catalogues illustrés gratuits.

7472

A vendre le domaine de Souaillon

entre St-Blaise et Cornaux.

près Neuchâtel. Maison de maître, grands jardins, terrasses, étangs, bâtiments de ferme et dépendances, magnifiques ombrages, source intarissable.

S'adresser étude Ed. Junier, notaire, Neuchâtel.

CHAUSSURES VIRET

18, rue St-François, 18

Spécialités recommandées

Bottines pour la montagne

Sandales Kneipp

Grands assortiments de chaussures en couleurs

Vis-à-vis de M^{me} Francillon et Cie.

CHOCOLATS

RIBET & BONNARD

5, rue de Bourg, 5

Chocolat aux noisettes

APIMEL

(CHOCOLAT AU MIEL)

Bonbons fins au chocolat

FONDANTS, PRALINÉS

SALON DE RAFFRAICHISSEMENTS

TELEPHONE 402

RAISINS DU VALAIS

Oswald de Riedmatten, Sion.

5 k. 4 fr. 50, franco contre remboursement.

7372

VINS ROUGES

de table

depuis 30 cent. le litre.

LOEB FRÈRES

ROSEMONT 8074

VEGETALINE

Extrait de la Noix de Coco

Produit végétal, alimentaire

garanti pur. Remplace le Beurre

l'huile et la Graisse. — Représ. général: M. J. BOUSSER, Rhône, 108, Genève. G^r Paris 1800

TEINTURERIE LYONNAISE

J. GIRAUD

Médaille d'or Exposit. de Vevey 1901

Magasins: rue St-Pierre 21, rue Madeleine, 24, rue des Terreaux, 26

Spécialité de travaux de luxe.

Lavages chimiques.

Teinture des soieries, des velours, satins.

Nettoyages et teintures des ameublements.

Teintures et nettoyages des vêtements, tout confectionnés. — On ne décolor rien.

3343

ARBRES DE TRANSMISSIONS

en acier comprimé laminé, qualité allemande, ainsi qu'en qualité véritable américaine, tournés et affilés, tout ce qu'il y a de meilleur et de plus beau, fournissons très promptement à prix modérés.

6035-42910

Affoltern, Christen et C^{ie}, Bâle

Aciers en gros.

NB. Veuillez s. v. p. demander notre tarif spécial.

Très grand dépôt.

Articles de cave. Machines vinicoles.

POMPE A VIN Machines à boucher, à capotier et à rinçer les bouteilles etc., etc.

Tuyaux en caoutchouc Recordis. Robinets

JULES ROLLER, FRANKFORT S. M

Dépôt pour la Suisse: Neuve, 21. O. FUNK-BÄLLY

Catalogues illustrés gratuits.

7472

A vendre le domaine de Souaillon

entre St-Blaise et Cornaux.

près Neuchâtel. Maison de maître, grands jardins, terrasses, étangs, bâtiments de ferme et dépendances, magnifiques ombrages, source intarissable.

S'adresser étude Ed. Junier, notaire, Neuchâtel.

Calorifères à pétrole



FRANCILLON et Cie

5, rue St-François 5

LAUSANNE

Piano à queue

ERARD

— Occasion unique —

Pour cause de départ, on céderait de suite un magnifique piano à queue ERARD de salon en parfait état, bois noir, sonorité superbe, A MOITIÉ PRIX DE SA VALEUR. Soli-dité absolue.

8016

Sérieuse garantie

En dépôt chez Messieurs

CZAPEK & C^{ie}

Avenue de Villamont 19, Lausanne.

TELEPHONE 1002.

RAISINS DU VALAIS

Oswald de Riedmatten, Sion.

5 k. 4 fr. 50, franco contre remboursement.

7372

VINS ROUGES

de table

depuis 30 cent. le litre.

LOEB FRÈRES

ROSEMONT 8074

VEGETALINE

Extrait de la Noix de Coco

Produit végétal, alimentaire

garanti pur. Remplace le Beurre

l'huile et la Graisse. — Représ. général: M. J. BOUSSER, Rhône, 108, Genève. G^r Paris 1800

TEINTURERIE LYONNAISE

J. GIRAUD

Médaille d'or Exposit. de Vevey 1901

Magasins: rue St-Pierre 21, rue Madeleine, 24, rue des Terreaux, 26

Spécialité de travaux de luxe.

Lavages chimiques.

Teinture des soieries, des velours, satins.

Nettoyages et teintures des ameublements.

Teintures et nettoyages des vêtements, tout confectionnés. — On ne décolor rien.

3343

ARBRES DE TRANSMISSIONS

en acier comprimé laminé, qualité allemande, ainsi qu'en qualité véritable américaine, tournés et affilés, tout ce qu'il y a de meilleur et de plus beau, fournissons très promptement à prix modérés.

6035-42910

Affoltern, Christen et C^{ie}, Bâle

Aciers en gros.

NB. Veuillez s. v. p. demander notre tarif spécial.

Très grand dépôt.

Articles de cave. Machines vinicoles.

POMPE A VIN Machines à boucher, à capotier et à rinçer les bouteilles etc., etc.

Tuyaux en caoutchouc Recordis. Robinets

JULES ROLLER, FRANKFORT S. M

Dépôt pour la Suisse: Neuve, 21. O. FUNK-BÄLLY

Catalogues illustrés gratuits.

7472

A vendre le domaine de Souaillon

entre St-Blaise et Cornaux.

près Neuchâtel. Maison de maître, grands jardins, terrasses, étangs, bâtiments de ferme et dépendances, magnifiques ombrages, source intarissable.

S'adresser étude Ed. Junier, notaire, Neuchâtel.

La MODE D'AUTOMNE est favorable aux velours et nous signalons à votre attention notre énorme assortiment particulièrement riche cette année en

velours et velveteens

lisses, rayés à carreaux, pressés, imprimés et façonnés, allemands, français et anglais et recommandons:

Velours rayé grisaille. — Velours Mille rayé couleur. — Velours frappé quadrillé et rayé. — Velours frappé nuages. — Velours couché écossais. — Velours pointillé. — Velveteens imp. arabesque. — Velours panne imp. tout soie. — Pannes rayées. — Pannes imp. dentelles. — Pannes imp. Rocco, Peluche, Beaver, etc., etc.

pour Robes, Blouses, Modes et Garnitures.

Union des fabriques de soieries

Adolf Grieder et Cie, Zurich

n° 10, Bahnhofstrasse, Ecke Börsenstrasse n° 14, 16, 18.

MAGASIN SPECIAL DE GLACES

CH KUNZ, 9, RUE DU PONT

Glaces pour salons, chambres à manger, chambres à coucher, etc.

Glaces de toilette, glaces à main, à 3 faces, à grossir, etc.

Marchandise soignée à prix modéré

CHOIX IMMENSE

Société suisse d'assurance contre les accidents à WINTERTHOUR

Capital social: 5 millions, — Capital versé 1,500,000 francs.

TRAITE AUX MEILLEURES CONDITIONS

Assurance individuelle jusqu'à 100,000 francs.

Assurance voyage à vie ou à terme.

Assurance du risque vélocipède et des courses sur les glaciers.

Assurance de dommage involontaire causé à des tiers par chasseurs, chiens, chevaux, automobiles, etc.

Assurance contre le vol avec effraction dans maisons habitées ou non.

Assurance contre abus de confiance.

Assurance de cautionnement.

Assurance collective avec garantie de la responsabilité civile des fabricants suivant les lois fédérales des 25 juin 1881 et 26 avril 1887.

PRIMES FIXES

Représentants à Lausanne: BUTTIN & PILlichODY.

Bureau: Avenue de Georgette n° 2.

Sinistres réglés de 1875 à 1901: 687,726.— francs.

Indemnités payées: 84,400,680.95

Aux chanteurs

CH. KUNZ, 9, RUE DU PONT

Glaces pour salons, chambres à manger, chambres à coucher, etc.

Glaces de toilette, glaces à main, à 3 faces, à grossir, etc.

Marchandise soignée à prix modéré

CHOIX IMMENSE

QUELQUES PIANOS ET HARMONIUMS

d'occasion, en parfait état sont à vendre chez

FETISCH FRÈRES

facteurs de pianos

Rue de Bourg 35, LAUSANNE

BICYCLETTES

usagées, ach. S'adr. Cycles

Clément, route du Tunnel 10, Lausanne.

8108

M. Moreillon, à Montchénard

sur Orbe, offre en vente une paire de

7951

ponneys

écossais, très sages, avec voiture et harnais.

MODES

A remettre dans ville au magasin de modes et lingerie, fondé depuis 25 ans.

S'adresser études des notaires MAYOR & BONZON, à NYON et à COPPET.

8061

Un industriel cherche à louer

8095

Placements disponibles

Un commis-vendeur pour horlogerie et bijouterie. Vendeurs-courriers pour brosses à Neuchâtel. Dame de bureau pour l'Allemagne. Agents pour représentants d'assurances. Garantie pour l'étranger. bon gage. Maitresse de français pour le Tessin. Commis intéressé pour l'Allemagne. Dame de bureau. Vendeuses pour différentes branches pour l'Allemagne. Office suisse de placement. Coq d'Inde 20, Neuchâtel.

811

Dame allemande demande tout de suite

8117

FEMME DE CHAMBRE

consciencieuse, connaissant bien le service. S'adresser à M^{me} Clotien, hôtel Monnet, Montreux.

Coiffeuse

de 1^{re} force est demandée pour de suite ou plus tard. Connaissance de l'ondulation Marcel désirée. Offres sous 4970 Z. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8117

On demande pour le 1^{er} ou 15 novembre dans un ménage sans enfants

8106

UNE PERSONNE

de toute confiance, sachant coudre et faire le service de la maison. S'adresser à M^{me} Pillchody, forestier, Le Locle.

8114

Famille distinguée à Milan (Italie), cherche

bonne d'enfants

française ou suisse, française, parlant français, capable de prendre la direction de ce magasin, offres avec photographie et références sous 1880 J. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8083

On demande un valet de chambre-maitre d'hôtel pour Paris, 25 à 30 ans, connaissant bien service de table et références sous 1880 J. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8083

On demande un valet de chambre-maitre d'hôtel pour Paris, 25 à 30 ans, connaissant bien service de table et références sous 1880 J. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8083

Occasion

A vendre d'excellentes conditions, 2 jolis poneys très sages, bien appareillés et bons trotteurs, avec leurs harnais et voiture, si on le désire.

Desire sous chiffre P 5037 L à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

A vendre sur la rive droite du lac Léman, un beau

château gothique

situation splendide. S'adr. au notaire Chappuis, à Chexbres.

8106

A louer

dans station élévatrice du canton de Vaud, recommandée par M^{me} les docteurs, 2 beaux appartements de 4 et 5 belles pièces meublées. Convientrait pour personnes souffrant de neurasthénie, anémie, faiblesse, etc. S'adr. sous chiffre J 450 L à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

8102

PENSION

dans une bonne famille, de préférence chez un médecin ou professeur ou où elle jouirait de tous les avantages de la famille, offres et conditions à M^{me} Wohlgemuth, Wenggen, Berne.

8102

A vendre le domaine de Souaillon

entre St-Blaise et Cornaux.

près Neuchâtel. Maison de maître, grands jardins, terrasses, étangs, bâtiments de ferme et dépendances, magnifiques ombrages, source intarissable.

S'adresser étude Ed. Junier, notaire, Neuchâtel.

DEMANDES DE PLACES

1^{re} femme de chambre

parlant le français et l'allemand, munie d'excellents certificats, cherche place d'écriteur, famille ou auprès d'une dame. Ecrite sous chiffre R 5039 L à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

8121

Jeune Suisse allemande

21 ans, connaissant l'allemand au courant de diverses branches commerciales, cherche place dans magasin ou pour voyager. Ecrite sous chiffre R 5039 L à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

8121

Jeune demoiselle allemande

diplômée cherche place

AU PAIR

dans une bonne famille pour enseigner aux enfants et se rendre utile dans la maison. S'adr. entre 23 h. à M^{me} Francillon, avenue Erlant, n° 10, Lausanne.

8101

Jeune fille allemande

insultée, de bonne famille, Kindergarten diplômée, musicienne,

8115

demande place

dans une famille française pour s'occuper des enfants et surveiller leurs travaux. Condition: facilité de se perfectionner dans le français. S'adr. à M^{me} Ch. Florin, Les Narces, Verrier.

8115

Jeune tapissier

cherche place chez un honorable maître tapissier de la Suisse française pour se perfectionner dans le métier. Il aimerait être nourri et logé chez le maître. S'adresser à M^{me} Ch. Florin, Les Narces, Verrier.

8115

Une excellente cuisinière

bien recommandée, cherche engagement dans famille. S'adresser à M^{me} Ch. Florin, Les Narces, Verrier.

8115

Honnête fille désire place

comme

8104

FEMME DE CHAMBRE

dans hôtel, pension ou famille. Certificats, photog. Offres K 30369 L à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

8083

OFFRES DE PLACES

On demande une

FEMME DE CHAMBRE

bien recommandée sachant très bien coudre. Gage 25 fr. Ecrite case postale 10129, Vevey.

8109

On demande

FEMME DE CHAMBRE

de 20 à 30 ans, de toute confiance, pour famille très sérieuse à Paris. Références de 1^{er} ordre sont exigées. Ecrite sous chiffre 17702 à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

8083

Un bon employé au courant des affaires, possédant une bonne écriture,

8083

est demandé

Offres, références et conditions sous chiffre 5039 L à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

8109

On demande pour la Russie une

demoiselle instruite

pouvant enseigner le français. S'adresser M^{me} Ch. Florin, Les Narces, Verrier.

8104

On demande pour la campagne une

bonne d'enfants

bien qualifiée. M^{me} Ch. Florin, Les Narces, Verrier.

8109

On demande dans une première maison de la ville pour la comptabilité et comme aide-vendeuse

UNE DAME

ayant jolie écriture et parlant si possible les 3 langues. Ecrite sous chiffre 17702 à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

8117

FEMME DE CHAMBRE

consciencieuse, connaissant bien le service. S'adresser à M^{me} Clotien, hôtel Monnet, Montreux.

Placements disponibles

Un commis-vendeur pour horlogerie et bijouterie. Vendeurs-courriers pour brosses à Neuchâtel. Dame de bureau pour l'Allemagne. Agents pour représentants d'assurances. Garantie pour l'étranger. bon gage. Maitresse de français pour le Tessin. Commis intéressé pour l'Allemagne. Dame de bureau. Vendeuses pour différentes branches pour l'Allemagne. Office suisse de placement. Coq d'Inde 20, Neuchâtel.

811

Dame allemande demande tout de suite

8117

FEMME DE CHAMBRE

consciencieuse, connaissant bien le service. S'adresser à M^{me} Clotien, hôtel Monnet, Montreux.

Coiffeuse

de 1^{re} force est demandée pour de suite ou plus tard. Connaissance de l'ondulation Marcel désirée. Offres sous 4970 Z. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8117

On demande pour le 1^{er} ou 15 novembre dans un ménage sans enfants

8106

UNE PERSONNE

de toute confiance, sachant coudre et faire le service de la maison. S'adresser à M^{me} Pillchody, forestier, Le Locle.

8114

Famille distinguée à Milan (Italie), cherche

bonne d'enfants

française ou suisse, française, parlant français, capable de prendre la direction de ce magasin, offres avec photographie et références sous 1880 J. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8083

On demande un valet de chambre-maitre d'hôtel pour Paris, 25 à 30 ans, connaissant bien service de table et références sous 1880 J. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8083

On demande un valet de chambre-maitre d'hôtel pour Paris, 25 à 30 ans, connaissant bien service de table et références sous 1880 J. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8083

Occasion

A vendre d'excellentes conditions, 2 jolis poneys très sages, bien appareillés et bons trotteurs, avec leurs harnais et voiture, si on le désire.

Desire sous chiffre P 5037 L à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

A vendre sur la rive droite du lac Léman, un beau

château gothique

situation splendide. S'adr. au notaire Chappuis, à Chexbres.

8106

A louer

dans station élévatrice du canton de Vaud, recommandée par M^{me} les docteurs, 2 beaux appartements de 4 et 5 belles pièces meublées. Convientrait pour personnes souffrant de neurasthénie, anémie, faiblesse, etc. S'adr. sous chiffre J 450 L à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

8102

PENSION

dans une bonne famille, de préférence chez un médecin ou professeur ou où elle jouirait de tous les avantages de la famille, offres et conditions à M^{me} Wohlgemuth, Wenggen, Berne.

8102

Placements disponibles

Un commis-vendeur pour horlogerie et bijouterie. Vendeurs-courriers pour brosses à Neuchâtel. Dame de bureau pour l'Allemagne. Agents pour représentants d'assurances. Garantie pour l'étranger. bon gage. Maitresse de français pour le Tessin. Commis intéressé pour l'Allemagne. Dame de bureau. Vendeuses pour différentes branches pour l'Allemagne. Office suisse de placement. Coq d'Inde 20, Neuchâtel.

811

Dame allemande demande tout de suite

8117

FEMME DE CHAMBRE

consciencieuse, connaissant bien le service. S'adresser à M^{me} Clotien, hôtel Monnet, Montreux.

Coiffeuse

de 1^{re} force est demandée pour de suite ou plus tard. Connaissance de l'ondulation Marcel désirée. Offres sous 4970 Z. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8117

On demande pour le 1^{er} ou 15 novembre dans un ménage sans enfants

8106

UNE PERSONNE

de toute confiance, sachant coudre et faire le service de la maison. S'adresser à M^{me} Pillchody, forestier, Le Locle.

8114

Famille distinguée à Milan (Italie), cherche

bonne d'enfants

française ou suisse, française, parlant français, capable de prendre la direction de ce magasin, offres avec photographie et références sous 1880 J. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8083

On demande un valet de chambre-maitre d'hôtel pour Paris, 25 à 30 ans, connaissant bien service de table et références sous 1880 J. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8083

On demande un valet de chambre-maitre d'hôtel pour Paris, 25 à 30 ans, connaissant bien service de table et références sous 1880 J. à Haasenstein et Vogler, Zurich.

8083

Occasion

A vendre d'excellentes conditions, 2 jolis poneys très sages, bien appareillés et bons trotteurs, avec leurs harnais et voiture, si on le désire.

Desire sous chiffre P 5037 L à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

A vendre sur la rive droite du lac Léman, un beau

château gothique

situation splendide. S'adr. au notaire Chappuis, à Chexbres.

8106

A louer

dans station élévatrice du canton de Vaud, recommandée par M^{me} les docteurs, 2 beaux appartements de 4 et 5 belles pièces meublées. Convientrait pour personnes souffrant de neurasthénie, anémie, faiblesse, etc. S'adr. sous chiffre J 450 L à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

8102

PENSION

dans une bonne famille, de préférence chez un médecin ou professeur ou où elle jouirait de tous les avantages de la famille, offres et conditions à M^{me} Wohlgemuth, Wenggen, Berne.

8102

</